

FONDS FIDUCIAIRE D'URGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE
EN FAVEUR DE LA STABILITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LES CAUSES
PROFONDES DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE ET DU
PHÉNOMÈNE DES PERSONNES DÉPLACÉES EN AFRIQUE

1. IDENTIFICATION

Intitulé	Référence: T05-EUTF--NOA-REG-11 MEETAfrica Mobilisation européenne pour l'entrepreneuriat en Afrique - Phase 2																																																												
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	FFU Afrique du Nord : Maroc, Tunisie Cofinancement AFD: Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal <i>En fonction de la demande d'entrepreneurs ou d'institutionnels, le programme pourrait être élargi à quelques territoires supplémentaires.</i>																																																												
Montants concernés	Coût total estimé: 8 500 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 5 000 000 EUR Contribution de 3 500 000 EUR (AFD)																																																												
Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte avec délégation à Expertise France d'une part et signature d'un accord de partenariat entre EF et les partenaires membres du consortium																																																												
Code CAD	15190																																																												
Canaux d'acheminement	Expertise France - 11000																																																												
Marqueurs	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Objectifs de politique générale</th> <th>Non ciblé</th> <th>Objectif important</th> <th>Objectif principal</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contribution au développement / bonne gouvernance</td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> <td align="center"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Soutien à l'environnement</td> <td align="center"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Egalité de genre et empowerment de femmes et filles</td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> <td align="center"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Développement commercial</td> <td align="center"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Santé reproductive, maternelle, nouveaux nés et sante infantile</td> <td align="center"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Réduction des risques de désastres</td> <td align="center"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Nutrition</td> <td align="center"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Handicap</td> <td align="center"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <th>Marqueurs de Rio</th> <th>Non ciblé</th> <th>Objectif important</th> <th>Objectif principal</th> </tr> <tr> <td>Diversité biologique</td> <td align="center"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Lutte contre la désertification</td> <td align="center"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Atténuation du changement climatique</td> <td align="center"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Adaptation au changement climatique</td> <td align="center"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Marqueur migration</td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> <td align="center"><input type="checkbox"/></td> <td align="center"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>	Objectifs de politique générale	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal	Contribution au développement / bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Soutien à l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Egalité de genre et empowerment de femmes et filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Développement commercial	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Santé reproductive, maternelle, nouveaux nés et sante infantile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réduction des risques de désastres	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nutrition	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Handicap	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal	Diversité biologique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marqueur migration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Objectifs de politique générale	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal																																																										
Contribution au développement / bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																										
Soutien à l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																										
Egalité de genre et empowerment de femmes et filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																										
Développement commercial	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																										
Santé reproductive, maternelle, nouveaux nés et sante infantile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																										
Réduction des risques de désastres	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																										
Nutrition	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																										
Handicap	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																										
Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal																																																										
Diversité biologique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																										
Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																										
Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																										
Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																										
Marqueur migration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																																										
SDG	ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une																																																												

	<p>industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> <p>ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p> <p>ODD17 : Partenariats pour la réalisation des Objectifs</p>
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	Objectif 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées
Objectif Stratégique du Fonds fiduciaire	Objectif 3 : Œuvrer pour une migration sûre, sans risque, légale et organisée au départ, à destination et au sein de la région et pour une gestion de cette migration fondée sur les droits
Bénéficiaires de l'action	<p>Bénéficiaires directs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <u>Acteurs de l'appui à l'entrepreneuriat</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nord / Sud ✓ Publics / Privés <u>Entrepreneurs de la diaspora, originaires de la France, des pays cibles africains et ouvert aux autres Etats Membres au cas par cas, avec une attention spéciale sur le genre, les jeunes diplômés et les projets innovants mais de manière non restrictive</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Environ 1000 entrepreneurs accueillis et bénéficiant d'un conseil et d'une orientation. ✓ Parmi ceux-ci 140 entrepreneurs accompagnés techniquement pour la création ou le développement de leur entreprise ✓ et jusqu'à 175 projets financés pour la création ou le développement de leur entreprise
Dérogations, accord préalable et exceptions autorisées	N/A

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

2.1. Résumé de l'action et ses objectifs

L'Europe est un continent attractif pour de nombreux étudiants étrangers au regard de la qualité de l'enseignement et des ressources disponibles pour la recherche d'excellence, mais également pour des professionnels et des entrepreneurs. La France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie font partie des premiers pays d'accueil des étudiants africains, issus principalement du Maroc, du Nigeria, de l'Algérie, du Cameroun, de la Tunisie, du Sénégal, du Liban, d'Egypte, de Côte d'Ivoire, du Gabon, de Guinée, du Ghana ou encore du Mali¹. Les diasporas africaines en Europe représentent un fort potentiel d'innovation et de développement économique dont les pays du Sud souhaiteraient bénéficier.

C'est afin de répondre à cette double attente, celle des étudiants comme celle de leur pays d'origine que le programme MEETAfrica a été monté dès 2014, à partir de l'expérience de

1. DONNÉES STATISTIQUES 2014 DE L'UNESCO, *GLOBAL FLOW OF TERTIARY-LEVEL STUDENTS* : [HTTP://WWW.UIS.UNESCO.ORG/EDUCATION/PAGES/INTERNATIONAL-STUDENT-FLOW-VIZ.ASPX](http://www.uis.unesco.org/Education/Pages/international-student-flow-viz.aspx)

plusieurs années issues de 3 programmes d'aide à la création d'entreprises portés par des acteurs français (l'Institut de Recherche au Développement ; l'agence Campus France) et allemand (GIZ / CIM). MEETAfrica 1 a été financé en juin 2016 sur des financements de l'Instrument Panafricain délégués à l'ICMPD. Son financement avait été souhaité par le Comité de pilotage du Processus de Rabat.

Le programme MEETAfrica 2 correspond à une évolution vers les nouvelles formes de migration des diasporas africaines qualifiées qui font leurs études en Europe, mais qui de plus, sont intéressées par un retour au pays, vecteur pour elles de réelles opportunités dans un contexte de morosité économique en Europe et de difficultés à prolonger leur séjour après les études. Il répond aussi à la demande des enfants de la première voire deuxième génération, qui souhaitent contribuer au développement de leur pays d'origine, ou s'en rapprocher, ou capitaliser sur leur double culture au travers d'une activité économique. Véritables ponts entre les deux espaces, les membres de la diaspora qui décident de créer une activité économique dans leur pays d'origine, conservent le plus souvent des relations commerciales et techniques actives avec les pays européens de résidence, à même de contribuer à des retombées économiques sur les deux espaces. Sans être contraints au retour par le programme (certains vivent à cheval entre l'Europe et l'Afrique), ils sont pour la plupart des modèles exemplaires de retour et de retour triplement gagnant (à la fois pour le membre de la diaspora lui-même, pour le pays d'origine qui bénéficie de l'expertise de ses ressortissants, et pour le pays de résidence, qui au travers des relations commerciales et techniques avec les entreprises créées, se développent sur de nouveaux marchés).

L'Action MEETAfrica – Phase 2, objet du présent dépôt au Comité opérationnel FFU de 2019, répond à l'Objectif 3 « *Euvrer pour une migration sûre, sans risque, légale et organisé au départ, à destination et au sein de la région et pour une gestion de cette migration fondée sur les droits* » du Fonds Fiduciaire d'Urgence et en particulier à sa sous-priorité 2 « *Accroître la migration légale mutuellement bénéfique et la mobilité* ».

Dans ce contexte MEETAfrica 2 vise à favoriser la création d'activités économiques et d'emplois en Afrique par l'accompagnement et le soutien de la diaspora africaine, diplômée ou non afin de n'exclure aucun projet viable et porteur d'impact, vivant en Europe et/ou nouvellement réinstallés en Afrique dans sa volonté entrepreneuriale. Le projet vise également à fournir un appui additionnel aux entrepreneurs déjà ciblés par MEETAfrica 1. Ce projet vise également le renforcement de la filière d'appui à l'entrepreneuriat des diasporas, véritable nouveauté de la phase 2.

MEETAfrica 1, a reçu 270 candidats, accompagné 80 entrepreneurs entamé un rapprochement entre les institutions publiques du Sud et leur diaspora portant des projets productifs (voir annexe 1). Les résultats de cette première édition ont inspiré une phase 2, qui

- propose un dispositif plus lisible, (i) orientation, (ii) accompagnement technique et (iii) financement des entrepreneurs (voir annexe 2)
- ajoute une dimension de financement des entreprises
- vise le renforcement de l'écosystème d'appui à l'entrepreneuriat et de ces acteurs autour d'une plateforme euro-africaine d'information.

Cette action est portée par Expertise France en partenariat avec Campus France et à travers le soutien financier de l'AFD et du FFU. Le projet bénéficiera ainsi au Maroc, à la Tunisie, au Mali, au Sénégal, à la Côte d'Ivoire, et au Cameroun tant en matière d'appui au secteur privé que de mobilisation de la diaspora pour le développement du pays d'origine. Le projet reste aussi ouvert à la participation d'autres pays africains souhaitant développer un appui structuré pour la mobilisation de la diaspora dans les pays d'origine.

Des synergies et des complémentarités sont mises en place avec l'Allemagne sur un financement du BMZ et mises en œuvre par la GIZ à travers des interactions avec leur projet de mobilisation de la diaspora africaine en Allemagne pour le développement du pays d'origine (voir annexe 3). Pour mémoire, cette collaboration a déjà été éprouvée durant MEETAfrica 1 et se poursuit durant l'instruction et la mise en œuvre de cette phase 2.

Cet appui permettra d'orienter au moins 1000 entrepreneurs potentiels de la diaspora, dont 140 seront accompagnés par une assistance technique. A l'issue de cet accompagnement et parmi les lauréats de MEETAfrica 1, 175 projets portés par la diaspora recevront un appui financier complémentaire pour la phase de création ou développement. Des actions de renforcement de capacités des acteurs d'appui seront mises en place au travers de la mise en réseau, des échanges de pratique et de la formation.

L'ensemble des actions permettra d'alimenter une plateforme euro-africaine d'information sur l'offre d'appui à l'entrepreneuriat des diasporas.

2.2. Contexte

2.2.1. Contextes nationaux

L'entrepreneuriat de la diaspora : un potentiel mobilisateur pour la création d'activités économiques et d'emplois dans les pays d'origine

Les bonnes performances économiques affichées depuis plus de 10 ans par les pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne ne sauraient se convertir en développement durable sans l'émergence d'entreprises pérennes et créatrices d'emplois. Ceci suppose tant la multiplication des initiatives entrepreneuriales que la structuration de l'écosystème² d'appui aux entreprises en création ou en développement.

En parallèle, la diaspora africaine regroupe des profils divers capables de mobiliser des moyens financiers, des compétences ou encore des idées à forte valeur ajoutée pour leur pays d'origine. La diaspora se trouve cependant souvent ralentie par le manque d'information et d'accompagnement approprié pour concrétiser ses projets.

Le projet « Mobilisation européenne pour l'entrepreneuriat en Afrique » (MEETAfrica 2) lie ces deux dynamiques afin qu'elles contribuent ensemble à stimuler le secteur privé africain. En résulte une réponse originale et concrète pour créer de l'emploi dans les pays d'origine des diasporas :

² L'écosystème se réfère ici à l'ensemble des acteurs de l'appui technique et financier à l'entrepreneuriat, qu'ils soient publics ou privés, intervenant en amont ou en aval de la création d'entreprise. Cela englobe les incubateurs, agences nationales, réseaux professionnels, réseaux consulaires ou encore cabinets privés.

- En accompagnant la diaspora africaine en Europe et en Afrique, MEETAfrica 2 favorise la concrétisation d'idées innovantes. Les entrepreneurs de la diaspora, femmes et hommes, disposent de connaissances et bénéficient d'expériences permettant de proposer des projets d'entreprise complémentaires aux initiatives locales. Ils mobilisent leurs fonds et compétences acquis à travers leur parcours à l'étranger et les transfèrent directement dans l'économie nationale. Animés par des motivations économiques et sociales, les entrepreneurs de la diaspora visent tant un retour sur investissement financier qu'un impact social à travers la création d'emplois pérennes.
- En structurant et renforçant les acteurs de l'appui à l'entrepreneuriat, MEETAfrica 2 permet à l'ensemble de cet écosystème d'être plus visible et accessible pour les entrepreneurs de la diaspora. Ceci permet aussi de développer et de s'approprier durablement des outils d'accompagnement adaptés à ces nouvelles catégories d'entrepreneurs tout en encourageant les échanges de bonnes pratiques.

L'intérêt du pays d'origine à mobiliser ce potentiel

Ces diasporas représentent ainsi un fort potentiel d'innovation, de développement économique et social par la création d'emplois, directs et indirects, dont les pays africains souhaiteraient bénéficier. Elles présentent de fortes synergies avec les actions gouvernementales en faveur du secteur privé par l'apport de compétences pas toujours disponibles localement, d'investissements et donc de devises, et de renforcement des chaînes de valeur locales par la création de produits ou services non disponibles qui génèrent de nouvelles opportunités.

En réponse, les actions publiques de mobilisation de la diaspora sont nombreuses en Afrique du Nord comme en Afrique subsaharienne sans que cela soit aujourd'hui encore suffisant. On observe une volonté forte des pays africains de faire évoluer leurs cadres institutionnels et normatifs en faveur de la réduction des coûts des transferts de fonds³ et de l'investissement productif et immobilier et la création d'entreprises de leurs diasporas. Cela répond à une double évolution du contexte: l'attrait des jeunes générations des diasporas pour l'entrepreneuriat et l'investissement productif d'une part et la diversification de l'offre de services en direction des diasporas, notamment via les outils de la FinTech, internet et les télécommunications.

Si des initiatives pour valoriser les investissements financiers des diasporas en direction du développement ont abouti, le tableau concernant l'appui aux entreprises de la diaspora est plus contrasté.

En Afrique du Nord: le Maroc fait figure de précurseur avec dès 2015 une *Stratégie Nationale des Marocains du Monde* (MDM), qui vise notamment à soutenir la contribution des MDM au développement du pays. La Tunisie tarde à finaliser sa stratégie migratoire, dans laquelle la mobilisation de la diaspora occupe cependant une place importante.

³Le Sénégal a été pionnier en imposant la fin des clauses d'exclusivité des sociétés de transferts d'argent majeures, permettant à des banques, des instituts de microfinance et de nouveaux acteurs comme des mutuelles ou certains commerçants, de proposer les services de 6 ou 7 opérateurs à la fois.

Au Maroc

Entrepreneuriat : Le soutien au développement des startups marocaines est réel au Maroc, comme l'est la consolidation du lien avec la diaspora et à son investissement productif dans l'entrepreneuriat. L'écosystème des startups au Maroc est relativement restreint, étant articulé autour de quelques institutions et localisé dans les grandes villes. Cependant, accélérateurs internationaux, investisseurs, s'intéressent aujourd'hui au Maroc. La multiplication des événements (comme le Global Entrepreneurship Summit (GES) à Marrakech en novembre 2014 qui a lancé un signal positif aux entreprises et acteurs de l'écosystème des startups marocaines), est visible bien qu'insuffisant pour grimper durablement dans les classements internationaux. Autre signal, le statut de l'autoentrepreneur a été créé, permettant à toute personne physique d'exercer, à titre individuel, une activité industrielle, commerciale ou artisanale, ou prestataire de service, à partir du moment où son chiffre d'affaires annuel (CA) encaissé ne dépasse pas un certain montant.

Mobilisation des diasporas : Ce dynamisme en matière de politiques et acteurs de l'innovation, s'accompagne d'une volonté politique de mieux communiquer auprès de la diaspora, et de favoriser son investissement productif.

Le Maroc joue un rôle de locomotive économique et politique en Afrique. La vision du Royaume, telle que portée par le Roi Mohammed VI, se concrétise dans la récente réintégration dans l'Union Africaine et la demande d'intégration dans la « Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest » (CEDEAO). Elle s'inscrit dans un schéma construit autour des notions de co-développement et de solidarité Sud-Sud renforcée et s'explique, entre autres, par la particularité de la relation historique et religieuse entre le Maroc et le reste de l'Afrique. Par ailleurs, le Maroc constitue un « pont » important entre le continent africain et l'Europe. Ceci se traduit par le rôle important du pays dans le « Processus de Rabat ». Conscient de son rôle primordial dans la gestion du phénomène migratoire entre les deux continents, le Royaume du Maroc poursuit l'établissement d'une politique migratoire cohérente. Depuis de nombreuses années, le Maroc s'est doté d'une politique visant à renforcer et à dynamiser ses liens avec les Marocains Résidents à l'Étranger (MRE). L'émigration joue un rôle important au Royaume du Maroc: le nombre des MRE au monde est estimé à 5 millions. Selon une étude récente de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique » (OCDE) et financé par l'UE, 2,6 millions de Marocains vivaient dans un pays de l'OCDE en 2010/11, soit 10% de la population totale du Maroc. Près de 90% de ces MRE résident en Europe de l'Ouest. La France (860 000), l'Espagne (640 000), et l'Italie (320 000) sont les pays qui accueillent le plus de migrants marocains ; la plupart des autres immigrés marocains en Europe résident en Belgique et aux Pays-Bas. Dans les années 90, le Maroc a créé le « Ministère Chargé des Marocains Résident à l'Étranger ». La dernière Constitution, qui date de 2011, comprend trois articles traitant des droits des Marocains résident à l'étranger (art.16, 17, 18), ainsi qu'un article relatif au Conseil de la Communauté marocaine à l'étranger (CCME)⁴

⁴ art. 1 OCDE (2016), Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains, édition OCDE, Paris, p.15. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264264304-fr>.

En mai 2015, le Maroc a adopté une nouvelle « Stratégie Nationale pour les Marocains Résidant à l'Étranger » (SNMRE), qui vise notamment la préservation de l'identité marocaine des MRE, la protection de leurs droits et intérêts et leur contribution au développement du pays. Le Maroc a mené des politiques volontaristes pour maintenir le lien avec sa diaspora. Bien que ces liens ne puissent se limiter aux simples flux financiers, il n'en demeure pas moins qu'avec des transferts estimés à plus de 7.4 milliards de dollars US en 2018, soit 6.2% du PIB, les flux financiers des MRE constituent la troisième source de devises après le tourisme et le phosphate. En outre sa politique envers les MRE, le Maroc s'est doté d'une « Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile » (SNIA) en décembre 2014 en vue de contribuer à une meilleure intégration des migrants régularisés sur son territoire.

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) s'est dotée récemment d'une « 13^{ème} région numérique » consacrée aux Marocains entrepreneurs du monde (MeM by CGEM). La jeune diaspora marocaine se positionne elle aussi pour mieux investir au Maroc, notamment au travers de l'entrepreneuriat. L'étude réalisée par Expertise France dans le cadre du projet SHARAKA sur les jeunes générations de Marocains résidant à l'étranger (MRE) révèle par exemple que 89% des jeunes interrogés se disent intéressés par l'entrepreneuriat dans leur pays d'origine⁵.

En Tunisie

Pays d'émigration dès les années 1970, la Tunisie a vu son taux d'émigration annuel croître de 6.2% par an entre 2001 et 2009. Après 2011, le pays a connu un doublement de l'émigration vers l'Union européenne par rapport à la période 2005-2010. D'après les chiffres des registres consulaires tunisiens remontant à 2014, 1 282 371 Tunisiens sont installés à l'étranger, dont 27% sont des binationaux. L'Europe accueille 87% des Tunisiens de l'étranger, principalement la France (728 094 personnes, soit 65%), l'Italie (197 160 personnes soit 18%) et l'Allemagne (94 536 personnes soit 8,5%). Les pays du Benelux accueillent 28 809 Tunisiens, la Suisse 18 847 et la Suède 9 474.

Selon un recensement récent (2014), les TRE représentent 11,3% de la population tunisienne, dont plus de 84% de ses membres résident en Europe. La France demeure le principal pays d'accueil de l'Europe avec un nombre de TRE qui a atteint 669 000 personnes, soit près de 55% de l'ensemble des migrants tunisiens, suivie de l'Italie avec un nombre de TRE qui a plus que doublé au cours de la dernière décennie pour atteindre 189 mille personnes et de l'Allemagne où résident près de 87 000 personnes.

Le rapport de la Tunisie aux TRE a évolué après 2011. L'inclusion des TRE dans la transformation démocratique du pays et du développement économique a augmenté. Les TRE ont été représentés dans l'assemblée nationale constitutive pour l'établissement de la nouvelle constitution approuvée en janvier 2014 et ils sont actuellement bien représentés à l'assemblée des représentants du peuple. Les transferts de fonds des TRE représentent entre 4.9% du PIB en 2018. Ils jouent un rôle important dans les budgets familiaux et favorisent le développement régional.

⁵ Etude sur les jeunes entrepreneurs MRE pour le compte du MCMREAM, mise en place dans le cadre du projet SHARAKA porté par Expertise France

Outre leur contribution au PIB et aux budgets familiaux, les transferts de revenu de travail demeurent une source fondamentale de financement du déficit courant, et en particulier du déficit commercial. Les transferts de fonds en espèces représentent aussi une source majeure des avoirs nets en devises, avec près de 32% des réserves de change à la fin de l'année 2014. Les transferts des revenus de travail en 2014 s'élevaient à près de 4 milliard de dinars (73% en espèce et 27% en nature), avec une forte prédominance des flux en provenance des pays européens (plus de 85%). En dépit d'un potentiel moyen de financement de l'investissement de l'ordre de 20,2%, les investissements effectifs au titre de projets déclarés par les tunisiens résidents à l'étranger n'ont représenté que 2,25% en moyenne des transferts de revenus, contre près de 17,8% de ces derniers consacrés aux acquisitions immobilières et près de 80% en guise de couverture de dépenses courantes (consommation, scolarisation, soins médicaux).

Les décalages entre les projets d'investissement déclarés et ceux approuvés (et/ou agréés) montre, en particulier, que les projets rencontrent des obstacles de concrétisation largement liés aux déficiences de la pratique des affaires (réglementations, accès aux sources de financement, lourdeurs administratives et fiscales).

Entrepreneuriat : Ces dernières années, la Tunisie, consciente du contexte géoéconomique, qui voit le pays de plus en plus confronté à la concurrence avec des pays asiatiques et autres, a multiplié les efforts pour l'amélioration de l'écosystème entrepreneurial aussi bien du point de la gouvernance nationale (création de diverses agences), que de la mise en œuvre de mécanismes et d'instruments pour son développement et sa promotion. Pour favoriser l'incubation et la création d'entreprises innovantes, la Tunisie a créé des technopoles dans différentes régions. Autre évolution notable ces dernières années: la Tunisie comptait 11 pépinières d'entreprises et 518 promoteurs en 2005, contre plus de 1900 promoteurs et 30 pépinières d'entreprises en 2012. Le magazine Forbes a classé Tunis comme l'une des 10 villes dans le monde pour démarrer une entreprise, quand TechCrunch, site d'information américain spécialisé dans l'actualité des startups Internet, considère la Tunisie comme le prochain hub de startups de la région. L'écosystème des startups repose donc sur une base d'acteurs dynamiques, et notamment ses entrepreneurs, dont certains se sont d'ailleurs mobilisés en 2016 autour d'un manifeste réclamant plus de soutien à l'écosystème tunisien afin de le rendre plus compétitif à l'international.

Mobilisation des diasporas : Il n'existe pas encore de politiques publiques pour promouvoir l'entrepreneuriat de la diaspora malgré les avancées du programme Lemma (« soutenir la mise en œuvre du Partenariat pour la mobilité (PPM) UE-Tunisie en renforçant les capacités du Gouvernement tunisien à développer et mettre en œuvre sa politique nationale migratoire »). Une nouvelle loi sur l'investissement a été adoptée en septembre 2016 par le gouvernement tunisien qui prévoit la création d'un Conseil Supérieur de l'Investissement, un fonds tunisien de l'investissement, une instance tunisienne de l'investissement avec des représentations à l'étranger. Son applicabilité à l'investissement de la diaspora reste à démontrer. Le projet de Stratégie nationale migratoire prévoit cependant dans son objectif stratégique n°3 de « Renforcer la contribution de la migration au développement socio-économique au plan local, régional et national ». Si elle tarde à voir le jour et n'a toujours pas été adoptée, elle devrait encourager les mesures de mise en cohérence entre politiques d'innovation et de mobilisation de la diaspora.

En Afrique de l'ouest et centrale, plus de la moitié des pays ont mis au point ou lancent le développement de stratégies nationales dédiées. Certains pays mettent en place des mesures ponctuelles, mais ne disposent pas de politiques au sens propre, intégrées dans la planification budgétaire.

Au Cameroun

Entrepreneuriat : 37 000 entreprises ont été créées au Cameroun entre 2010 et Mars 2015 (information du MINPMEESA) dont 12 000 en 2014 (selon les Statistiques du CFCE). Cependant le Cameroun est 166ème sur 189 dans le classement « Doing Business 2019 » des économies ayant le meilleur climat d'affaires (Banque mondiale). L'apport des PME à la croissance du PIB est évalué à 34% et le Cameroun, fait notable, est le quatrième pays au monde comptant le plus d'entrepreneurs (Approved Index, 2015). Cet apparent dynamisme de doit pas occulter les difficultés rencontrées par les PME camerounaises, parmi lesquelles on peut citer la fiscalité élevée, les contraintes administratives et les difficultés d'accès au crédit. L'environnement des affaires freine par conséquent le développement des entreprises privées. Le gouvernement camerounais a cependant mis en place deux actions majeures pour mieux accompagner les PME en 2015 : la mise en place de la BC-PME S.A, banque chargée d'apporter un concours technique et financier aux PME camerounaises, offrant en plus des opérations bancaires classiques, des services financiers propres aux PME à l'instar de l'affacturage, mais pas de dispositif de prêts à la création d'entreprise et souffrant d'une sous-capitalisation. Longtemps annoncée, la création de l'Agence de Promotion des PME au Cameroun, est effective. Elle débute ses activités avec le lancement d'un vaste programme de modernisation des PME au Cameroun. Elle a pour mission notamment l'assistance et l'encadrement des PME, le renforcement de leurs compétences, et l'incubation de startups. D'autres institutions / actions sont également devenues effectives cette année, à l'instar du Bureau National de Remise à Niveau des Entreprises. Un écosystème de startups et d'entreprises d'origine privée / associative / porté par des acteurs internationaux se développe en parallèle. Les entrepreneurs se sont mis par exemple à mobiliser le crowdfunding (KissKissBankBank, Indiegogo, etc.) : 100 millions auraient été levés entre 2009 et 2014 par des porteurs de projets web camerounais⁶. Comme au Sénégal et en Côte d'Ivoire, les événements consacrés à l'entrepreneuriat et aux startups se sont multipliés en 2015 : formations, rencontres BtoB, forums, salons, conférences et compétitions, principalement organisés à Douala⁷, qui ambitionne de mettre en place un véritable écosystème pour les startups⁸.

Mobilisation des diasporas : Les transferts de fonds des TRE représentent entre 0.9 % du PIB en 2018, à savoir 345 USD million. Au plan institutionnel, le gouvernement au travers du Ministère des Relations Extérieures a mis sur pieds la Direction des Camerounais à l'Etranger, des Etrangers au Cameroun, des questions Migratoires et des Réfugiés. Le Cameroun engage une réflexion sur le sujet, comme en témoigne le plan opérationnel de valorisation de la diaspora établi par le *Cameroon Policy Analysis and Research Center* (Ministère de l'économie), dont le 2^{ème} objectif est la multiplication des initiatives de création

⁶ Selon des statistiques de la bloggeuse camerounaise Dorothee DANEDJO

⁷ http://starter-mag.cm/download/Rapport_Entrepreneurship_2015.pdf

⁸ <http://actucameroun.com/2016/09/12/cameroun-douala-veut-developper-un-ecosysteme-pour-les-startups/>

d'entreprises privées, de transformer les entreprises de la diaspora en modèles compétitifs et de mobiliser l'épargne oisive à travers des placements. Le programme Dias'Invest 237 du MINREX et de l'AFD a également permis d'ouvrir une réflexion interministérielle sur l'accueil et l'orientation des entrepreneurs de la diaspora par les autorités camerounaises. Cependant, le Cameroun offre « un environnement macro faible et souffre d'un manque de directives d'engagement de la diaspora cohérentes et parrainées par l'Etat ; lacune comblée par la diaspora active et entreprenante, qui encourage le développement du secteur privé (notamment par le biais des coentreprises) ». ⁹

En Côte d'Ivoire

Entrepreneuriat : L'avènement des TIC et de la biotechnologie est au cœur des réformes engagées par le gouvernement ivoirien dans le cadre de sa stratégie pour faire de la Côte d'Ivoire un pays doté d'un taux de croissance à deux chiffres et émergent à l'horizon 2020. Parmi les efforts entrepris récemment par le gouvernement pour soutenir les entreprises, on peut citer le Plan Phoenix pour les PME. Celui-ci est ancré sur une série de réformes sectorielles et des mesures en faveur du développement du secteur privé, engagées précédemment (parmi celles-ci, l'adoption d'un nouveau code des investissements, en vigueur depuis juin 2012, la réforme du CEPICI, permettant de créer une entreprise en moins de 48 heures et la réduction du coût de création d'une entreprise). Le plan Phoenix d'appui aux PME concentre l'attention des Ivoiriens de l'extérieur. Présenté en juillet 2014, doté de 86 milliards de F CFA (131 millions d'euros), cet ensemble de mesures favorables au PME est aujourd'hui mis en suspens, dans l'attente de la création de l'agence des PME voulue par la loi. En parallèle, l'écosystème des startups ivoirien dans son ensemble semble rattraper son retard sur les pays voisins, (comme le Sénégal notamment), et affiche un certain dynamisme. En témoigne la multiplication à Abidjan des événements consacrés aux startups et à l'entrepreneuriat. Pour pallier au manque de financements publics pour développer une activité, l'écosystème privé et associatif ivoirien organise chaque trimestre une rencontre (VC4Africa Abidjan) entre porteurs de projets d'entreprises et investisseurs privés.

Mobilisation des diasporas : Les transferts de fonds des TRE représentent 0.8% du PIB, à savoir 363 USD million en 2018. Le gouvernement ivoirien a créé en 2012 le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'extérieur (MIAIE), avec la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur (DGIE) travaille notamment à apporter un appui à la réinsertion économique, sociale et culturelle des Ivoiriens de l'extérieur lors de leur retour en Côte d'Ivoire, d'apporter un appui à la réalisation de leurs projets d'investissements. En témoigne la tenue à Paris du forum Diaspora for Growth, organisé par les autorités ivoiriennes et le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI). Son but : créer les conditions d'une participation accrue de la diaspora au développement socio- économique du pays via, notamment, un fonds d'investissement dédié. Le Forum de la diaspora ivoirienne de 2015, sur le thème "diaspora ivoirienne : quels enjeux pour une Côte d'Ivoire en voie d'émergence" avait également pour but d'évaluer la capacité de la diaspora à participer au dialogue avec le gouvernement et de recueillir son avis sur le cadre déjà mis en place ¹⁰. Les

⁹ Document contextuel, *Processus de Rabat, L'engagement de la diaspora dans le domaine de l'investissement et de l'entrepreneuriat*, ICMPD et AFFORD

¹⁰ <http://news.abidjan.net/h/551229.html>

associations de diaspora et autres acteurs institutionnels notent que la nostalgie du pays, l'envie de rentrer sont très fortes chez les Ivoiriens, sans doute renforcées par le caractère tardif de l'immigration ivoirienne, avec la crise économique des années 1980, et le délitement du climat politique durant les années 1990- 2010. L'appel du Président Ouattara en 2011 s'inscrit dans cette dynamique de retour¹¹.

Au Mali

Entrepreneuriat : Les incubateurs / plateformes technologiques / espaces de co-working sont encore peu nombreux, et restent l'apanage de l'initiative privée, assistée des bailleurs internationaux. Une faitière des incubateurs maliens a cependant vu le jour et sera prochainement accompagnée techniquement pour aider ses membres à mieux prendre en compte la dimension de l'entrepreneuriat transnational. Ce travail a lieu dans le cadre du projet diaspora 2 supervisé par l'AFD et géré par la Cellule Technique de Codéveloppement. Certains dispositifs complémentaires se mettent en place : l'API-MALI, à travers son guichet unique, offre un point d'entrée unique pour toutes les procédures de création d'entreprises, d'assistance aux investisseurs et de délivrance d'agrément au code des investissements du Mali. La mission de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) est de concourir à la création d'emplois pour les jeunes, hommes et femmes, en milieu rural et urbain, y compris ceux de la diaspora, notamment en facilitant leur accès au marché du travail et au crédit.

Mobilisation des diasporas : Les transferts de fonds des TRE représentent 5.1% du PIB, à savoir 885 USD million en 2018. Le Mali fait figure de pays précurseur. Depuis 1991, l'Etat du Mali a mis en place un cadre institutionnel pour favoriser la communication avec la diaspora d'une part et de mener des actions conjointes favorisant l'implication de la diaspora dans tous les aspects de vie politique, économique, sociale et culturelle du pays. La Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur, service technique rattaché au Ministère des Maliens de l'Extérieur a été créée en 2000. Depuis 1997, le Mali travaille avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour le transfert des connaissances des compétences expatriées. L'axe n° 4 de la Politique nationale de migration est consacré aux objectifs de valorisation des capacités des diasporas au développement du pays. Il s'agit notamment à travers cette politique de favoriser l'investissement et la mobilisation des ressources financières et de promouvoir l'entrepreneuriat artistique, culturel, sportif et touristique de la diaspora.

Au Sénégal

Entrepreneuriat : plusieurs structures publiques soutiennent l'entrepreneuriat et l'innovation. Parmi elles, on peut citer l'ADEPME qui offre des services non financiers aux PME (accompagnement, assistance), l'APIX qui accompagne les industries et grandes entreprises en

¹¹ « Je vous demande de vous remettre au travail et avant toute chose je vous demande de rentrer massivement au pays...Je vous le demande parce que vous avez acquis ici de l'expérience et nous avons besoin de votre expérience. Revenez au pays et vous verrez un pays en pleine expansion où il y aura du travail pour tous...Je voudrais que vous sachiez qu'avant la fin de mon mandat (de cinq ans), la Côte d'Ivoire retrouvera sa place...Ma deuxième ambition c'est qu'à l'orée de 2020, la Côte d'Ivoire sera un pays émergent." *Extrait de l'appel de S.EM Alassane Ouattara, le 26 Mai 2011, à Paris*

promouvant l'investissement, l'ASPIT qui a une mission de service public pour la promotion de l'Invention et de l'Innovation Technologique. Sur le plan financier, l'Etat a récemment mis en place le FONGIP, le FONSI et la BNDE pour faciliter l'accès au capital et aux garanties souvent inaccessibles aux entrepreneurs. Les espaces de co-working comme Jokkolabs fleurissent et essaient même en région (Saint-Louis). L'incubateur CTIC de Dakar poursuit sa route, aux côtés d'accélérateurs de startups / incubateurs comme le Fab d'Orange, Concrec, Cofina Startup House, etc. A Dakar, nombreux sont les événements dédiés aux startups. A l'instar des autres pays de la sous-région, on constate une insuffisance de fonds de capital-risque / d'amorçage privés (outre le FADEV et Teranga Capital par exemple)¹².

Mobilisation des diasporas: Les transferts de fonds des TRE représentent 9.1% du PIB, à savoir 2.2 USD milliards en 2018. Le Sénégal a mis en place une politique structurée de mobilisation de sa diaspora, notamment en ce qui concerne ses investissements productifs. La Direction générale des Sénégalais de l'extérieur DGSE, qui dépend du Ministère des Affaires et Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE), a en charge la promotion, la protection des Sénégalais de l'extérieur. Elle a élaboré un Plan Stratégique Opérationnel (PSO) 2016-2018, dans le but d'accompagner les Sénégalais de l'extérieur (SE) dans des projets plus structurants en conformité avec le Plan Sénégal Emergent (PSE) du Sénégal. C'est dans ce cadre que la DGSE a travaillé avec ses partenaires techniques et financiers notamment l'ANIDA, l'ANA, le FONSI, le FONGIP et l'APIX pour ouvrir un Bureau d'Appui aux Sénégalais de l'Extérieur (BASE) en Italie pour la promotion de l'investissement productif. Des Bureaux d'Accueil d'Orientation et de Suivi des SE (BAOS) sont en train d'être ouverts dans chaque région (6 déjà ouverts : aéroport Dakar, Diourbel, Louga, Sédhiou, Tamba, Kolda), guichets uniques régionaux à destination des SE, et proposant notamment des services d'information sur les dispositifs de soutien à l'investissement productif des SE. Le budget d'investissement du Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur FAISE a été augmenté et la Caisse Aides et Secours a été créée pour l'assistance et les rapatriements. Lancé en 2009, dans le cadre de la coopération bilatérale entre la France et le Sénégal, le Programme d'appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (PAISD) s'articule autour de deux objectifs : la mobilisation de l'épargne des migrants (en France) pour des projets d'investissement privé, et la valorisation des ressources humaines des migrants dans le cadre de missions d'expertise ou de volontariat. Ses capacités viennent d'être significativement renforcées par un appui du FFU.

2.2.2. Contexte sectoriel : politiques et défis

Un écosystème à structurer et rendre accessible

Concernant les priorités d'action, les transferts d'argent, qui concernent des sommes toujours plus importantes (69 milliards en 2017¹³) mais à l'utilisation peu productive, continuent de concentrer l'attention des gouvernements et des organisations régionales, même si la question de l'entrepreneuriat de la diaspora est de plus en plus couverte par des acteurs publics et privés.

¹² Anatomie de l'écosystème entrepreneurial technologique sénégalais, 2014, Tayib Fall

¹³ Banque Mondiale

Du côté des initiatives publiques en faveur du secteur privé local, on constate l'émergence d'agences en charge de la promotion des TPE et des PME et d'un cadre juridique facilitateur pour l'établissement des entreprises. Les autorités travaillent également à l'amélioration des infrastructures (internet et électricité), elles affichent la volonté de faciliter l'accès aux financements, ou mettent en œuvre des programmes de développement des compétences¹⁴.

Cette offre veut s'ouvrir progressivement à la diaspora: des agences de promotion de l'investissement, notamment en lien avec les entrepreneurs de la diaspora, sont mises en place, et peuvent appuyer leurs interventions sur des mesures d'incitation à l'investissement (exonérations douanières, d'impôts, etc.)¹⁵. Les guichets administratifs tentent de s'adapter aux contraintes culturelles et de disponibilité des créateurs d'entreprises de la diaspora avec des accueils dédiés et des sites internet présentant leur offre. Des programmes d'accompagnement de l'entrepreneuriat transnational ont déjà permis à plusieurs entrepreneurs de se lancer et de fournir des retours d'expérience précieux : PAISD (Sénégal), Diafrikinvest (Maroc, Tunisie, Sénégal), Dias'Invest (Cameroun) ou encore le programme DIASPORA 2 de la CTC Mali par exemple.

Du côté des activités privées et associatives, on multiplie les initiatives innovantes, et ceci en Afrique du Nord comme subsaharienne, avec la création d'incubateurs, de pépinières, de business angels, de réseaux d'entrepreneurs qui se lancent dans l'organisation de conférences, de concours de startups, de prix d'innovation, de compétitions de pitch, de formations généralistes et thématiques, de rencontres B to B, etc.¹⁶ Certaines de ces initiatives tentent de gagner le public diaspora mais sans véritables moyens pour les toucher dans les pays d'expatriation et sans qu'on puisse facilement les identifier sur place. Elles ne couvrent pas non plus forcément toutes les régions du pays et l'information reste souvent très concentrée dans les capitales.

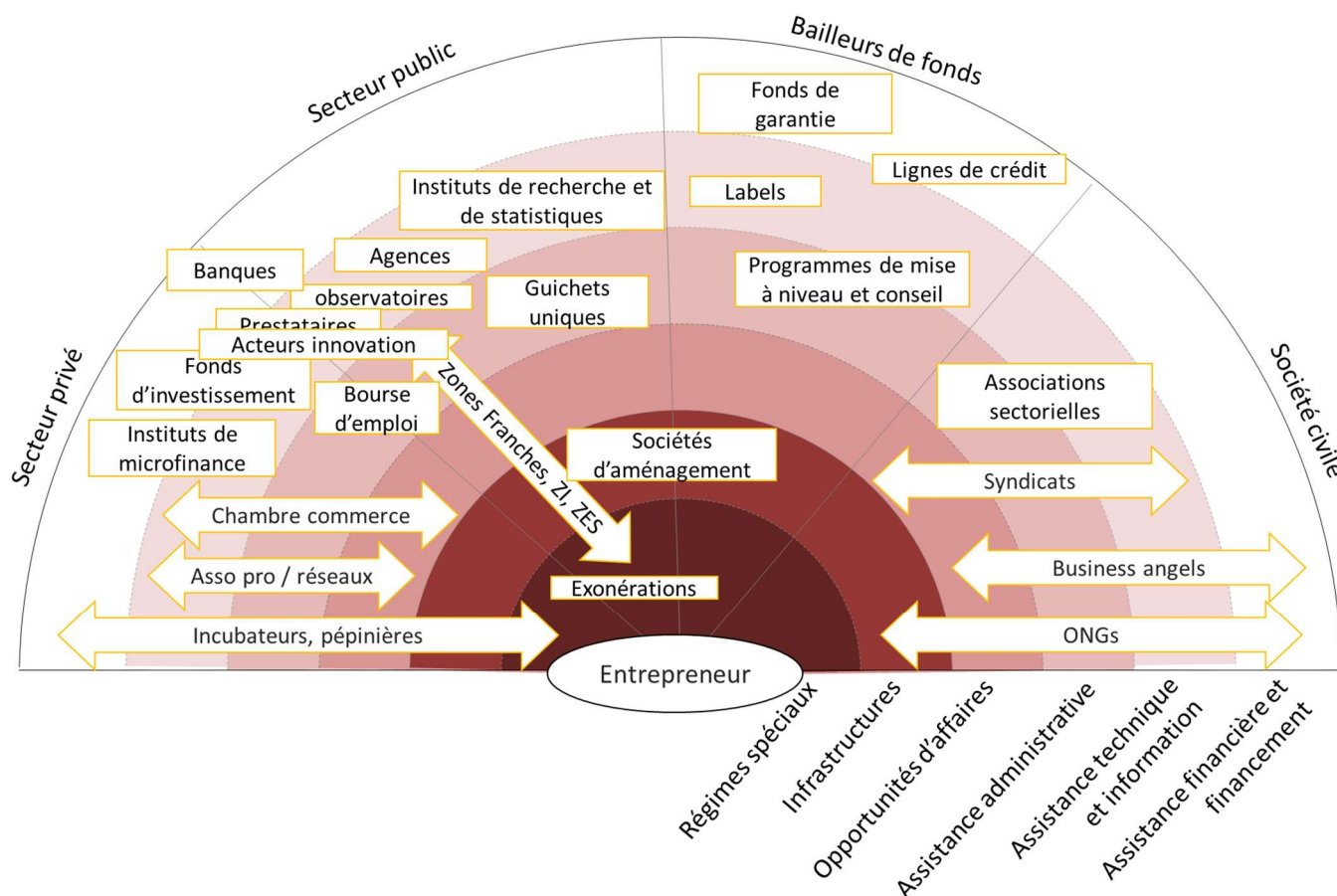
L'écosystème d'appui au secteur privé local se consolide ainsi en Afrique du Nord, et commence à se structurer en Afrique de l'Ouest et Centrale. Mais ces initiatives en tout genre ne sont que faiblement coordonnées et la multitude de prestataires d'appui à l'entrepreneuriat pose la question de la lisibilité de l'offre, de sa visibilité hors du pays et de l'accessibilité de ces acteurs pour les entrepreneurs résidant à l'étranger.

¹⁴L'IMPERATIF D'INNOVATION, CONTRIBUER A LA PRODUCTIVITE, A LA CROISSANCE ET AU BIEN-ETRE, OCDE, 2016

¹⁵ Document contextuel, Processus de Rabat, L'engagement de la diaspora dans le domaine de l'investissement et de l'entrepreneuriat, ICMPD et AFFORD

¹⁶ Ex de source : StartupBRICS.com <http://startupbrics.com>, afric'innov www.africinnov.com

Ecosystème des acteurs d'appui



Des offres faiblement adaptées et peu visibles pour la diaspora

MEETAfrica 1 a permis l'accompagnement et la concrétisation de projets d'entreprises et a concouru à la prise de conscience par les institutions nationales du potentiel des nouvelles générations de la diaspora. Il n'en reste pas moins nécessaire d'améliorer les capacités des acteurs d'appui à l'entrepreneuriat à développer des offres spécifiques pour ce segment d'entrepreneurs.

Ces entrepreneurs agissent dans un double espace et nécessitent donc un accompagnement depuis l'Europe mais aussi à partir de l'Afrique car la création de l'activité se fait sur ce continent. Si l'idée de projet naît en Europe, sa maturation se fait en Afrique. Les acteurs d'appui à l'entrepreneuriat essaient de mettre en place des outils dédiés comme par exemple des guichets d'entrée spécifique « diaspora » ou des incubateurs spécialisés. Ces acteurs mobilisent des prestataires de services spécialisés sur une thématique sectorielle (NTIC, agriculture, tourisme, etc.) ou sur un aspect de la chaîne de création de l'entreprise (pré-amorçage, amorçage, incubation, etc.). Ce foisonnement d'acteurs nécessite aujourd'hui d'accompagner la structuration de l'écosystème par une meilleure adaptation de l'offre aux diasporas. Il s'agit de mieux articuler l'accompagnement entre les espaces européens et africains, et de mieux diffuser les offres d'appui auprès des entrepreneurs de la diaspora.

2.2.3. Justification

Depuis 2006, le Dialogue Euro-Africain sur la migration et le développement, appelé « Processus de Rabat », réunit 60 pays européens, d'Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale, la Commission européenne, la CEDEAO et leurs plus hauts représentants (Ministres et hauts fonctionnaires). En Mai 2018, Ministres et Hauts fonctionnaires du Processus de Rabat ont adopté la Déclaration de Marrakech ainsi que le Plan d'Action 2018-2020 qui constitue à ce jour la feuille de route du Processus. Elle identifie comme axe thématique prioritaire le renforcement du lien entre migration et développement.

Le Comité de pilotage de ce dialogue migratoire majeur a souhaité le financement du projet MEETAfrica 1, soulignant la pertinence de son approche pour répondre à la fois aux défis de la mobilisation des diasporas techniques pour le développement économique des pays d'origine, et de la promotion de l'entrepreneuriat innovant comme voie d'insertion professionnelle des jeunes de la diaspora scientifique / technique.

Les financements de l'UE et de l'AFD mobilisés pour la mise en œuvre de la phase 2 de MEETAfrica renforcent la dimension européenne du dispositif en s'appuyant sur les enseignements d'une phase pilote qui a permis de tisser des liens forts entre acteurs d'appui européens et africains.

MEETAfrica 2 propose un accompagnement technique au départ de la France et de l'Allemagne. Pour les entrepreneurs basés dans les autres pays européens, l'accueil et l'orientation se fera via les services de la plateforme euro-africaine. Les porteurs de projets des pays européens (Belgique, Espagne, Portugal, Italie) auront accès à travers la plateforme aux offres de service existantes dans leur pays de résidence et dans leur pays de réinstallation. Dans les pays africains, la diaspora issue de tout Etat Membre de l'UE sera éligible au dispositif.

2.3. Enseignements tirés

MEETAfrica 1, lancé en juin 2016, a reçu 279 dossiers de candidature, parmi lesquels 131 ont passé les présélections. En marge des Rencontres MEETAfrica d'octobre 2016, deux comités de sélection internationaux composés d'experts européens et africains issus du secteur de l'innovation, de l'entrepreneuriat et d'institutions en charge du dialogue avec la diaspora, ont procédé à la sélection de 80 entrepreneurs lauréats, dont 26 femmes (Algérie :16 ; Cameroun : 13 ; Mali : 6 ; Maroc : 22 ; Sénégal : 8 ; Tunisie : 15). Comme attendu, les secteurs ciblés par les entrepreneurs sont des secteurs majeurs d'innovation : environnement et notamment énergies renouvelables, TIC, agro-business, santé. L'innovation est à la fois technologique pour certains projets, ou bien de procédé, ou de par son intervention dans le contexte d'un marché local. Voir annexe 1 pour plus de détails.

Sur la base des documents de capitalisation et d'évaluation produits, il apparaît clairement que la Phase 1 de MEETAfrica a fait la démonstration :

- Qu'il existait une demande importante de la part de la diaspora d'être accompagnée dans le pré-amorçage de ses projets entrepreneuriaux
- Qu'une réponse efficace était possible à travers notamment la collaboration avec des acteurs publics des pays du Sud soucieux de mieux appréhender cette cible

- Qu'un large réseau d'acteurs dans les pays de résidence et les pays d'origine est mobilisé en faveur de l'apport productif des diasporas

Une étude de capitalisation spécifique à la thématique genre a également permis de faire ressortir des dynamiques et besoins spécifiques à l'entrepreneuriat féminin. Les recommandations issues de cette étude seront être prises en compte pour améliorer la participation des femmes ainsi que l'offre à destination de ce public. Malgré des dynamiques migratoires a priori défavorables (davantage d'hommes migrent sur les premières générations par exemple) il semblerait que la proportion de femmes entrepreneures au sein de MEETAfrica 1, autour de 30%, soient cohérente avec les statistiques mondiales sur l'entrepreneuriat féminin. Celles-ci affirment que les femmes représentent 29% des entrepreneurs en Europe¹⁷ (30% en France) et qu'en Afrique, les femmes détiennent 23% des entreprises formelles de plus de 5 employés¹⁸.

MEETAfrica 1 a également relevé des problématiques de concertation entre parties prenantes et des difficultés de disponibilité de l'information, en Europe, comme en Afrique, avec lesquels le programme a dû composer. Enfin, le programme a constaté, en aval de son intervention, des soucis de continuité de l'accompagnement une fois les projets lancés, de la difficulté d'accès au financement, malgré les garanties techniques fournies.

Un travail collaboratif a également été conduit entre les acteurs de MEETAfrica 1, bailleurs, opérateurs, acteurs d'appui, bénéficiaires et partenaires et a mis en évidence la nécessité d'une simplification des outils et une meilleure lisibilité du processus d'accompagnement en 3 étapes simples : (1) l'orientation (2) l'accompagnement technique (3) le financement.

Une seconde phase de MEETAfrica prend ainsi tout son sens si elle adresse ces défis. Une phase 2, qui est une réelle évolution de la première phase pilote, a ainsi été conçue en positionnant le programme afin :

- 1- De centraliser les informations et contacts utiles aux diasporas pour leur projet entrepreneurial, dans une plateforme euro-africaine
- 2- De proposer une offre simple (1) l'orientation (2) l'accompagnement technique (3) le financement, qui prend en compte les dispositifs publics, avec une attention particulière à l'aspect genre, aux jeunes diplômés et aux projets innovants mais de manière non exclusive.
- 3- De valider de nouveaux corridors pour les entrepreneurs de la diaspora, notamment sud-sud,
- 4- De renforcer de nouveaux outils d'accompagnement (mentorat, financement de l'amorçage)

¹⁷ report - statistical data on women entrepreneurs in Europe - 2014

¹⁸ banque africaine de développement, promouvoir l'emploi des femmes d'Afrique du nord par le biais des pme, 2015/
https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/documents/generic-documents/fr_note_%c3%a9co_promouvoir_l_emploi_des_femmes_afrique_du_n_via_les_pme_25-06-2015.pdf

- 5- De répondre à la demande d'une coopération renforcée entre les acteurs des pays de résidence et de réinstallation pour rendre plus efficient l'accompagnement des entrepreneurs.

2.4. Actions complémentaires et synergies

Cette Action s'inscrit dans un partenariat important avec le BMZ dans le cadre de l'appui à l'entrepreneuriat de la diaspora africaine basée en Allemagne. Les actions que le BMZ prévoit de mettre en place au travers de la GIZ seront complémentaires avec les différents objectifs du projet et dans les différents pays dans lesquels le BMZ souhaite intervenir (Maroc, Tunisie, Cameroun, Ghana et Nigeria). Un partenariat entre Expertise France, Campus France et GIZ permettra de préciser les contours de cette collaboration.

En cherchant à recenser l'offre disponible au sein d'une plateforme unique, le projet fera émerger des opportunités de partenariats avec et entre les acteurs de l'appui à l'entrepreneuriat des diasporas. Il favorisera également les échanges et la mise en réseau de ces acteurs participant à la promotion des bonnes pratiques et à l'éclosion de synergies entre chacun des acteurs.

Des synergies seront identifiées dès le démarrage avec des projets dédiés à la migration et à la promotion de l'entrepreneuriat, et tout autre initiative qui viendrait à être lancée au cours du programme. En fonction du positionnement et des moyens de chaque programme en place, MEETAfrica 2 visera à capitaliser et prolonger l'existant ou à l'étendre à de nouveaux territoires :

Régional :

- Projet IPDEV 2, dont les fonds locaux présents dans les territoires MEETAfrica seront identifiés et contactés pour notamment envisager les synergies en matière de sourcing de projets éligibles
- Projet de coopération Sud-Sud entre le Maroc, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Mali en matière de gouvernance de la migration, qui prévoit un dialogue politique entre plusieurs pays concernés sur la question de la mobilisation de la diaspora de façon structurée par les institutions en charge de ces questions. L'expérience MEETAfrica pourrait servir à la confrontation de bonnes pratiques tandis que les outils de mobilisation de la diaspora pourront également renforcer 1) les appels à candidatures et 2) les plans de financement de certains entrepreneurs (si et lorsque la garantie sera disponible, en Côte d'Ivoire ou/et Mali)
- ARCHIPELAGO mené par la CPCCAF qui vise à renforcer l'offre d'appui non-financier au secteur privé et la formation professionnelle, et que MEETAfrica pourrait intéresser sur les questions de diaspora
- DiafrikInvest, qui pourra être un des dispositifs soutenus par MEETAfrica dans le cadre du premier objectif stratégique
- Euromed Migration IV mis en œuvre par l'ICMPD, qui vise à soutenir les pays membres de l'UE et les pays partenaires du sud de l'Instrument Européen de Voisinage dans l'établissement d'un cadre de dialogue et de coopération euro-

méditerranéen, constructif et opérationnel, en mettant l'accent sur le renforcement des instruments et des capacités, pour développer et mettre en œuvre des politiques en matière de migration et de protection internationale cohérentes et fondées sur les faits.

Cameroun :

- Projet d'investissement en appui au développement économique local dans l'Extrême Nord, favorisant l'emploi et l'insertion des jeunes,
- Dias'Invest 237, qui a permis un rapprochement entre le MINREX et l'APME sur le sujet de la mobilisation de l'entrepreneuriat de la diaspora et un début de réflexion interministériel sur la rationalisation des guichets dédiés à la diaspora, que MEETAfrica 2 pourra prolonger

Mali :

- Youth Employment Creates Opportunities At Home in Mali,
- Création d'emplois par l'amélioration de la filière de l'anacarde, afin d'atténuer les causes de l'émigration, dans les régions de Sikasso, Kayes et Koulikoro,
- Job creation and development of micro enterprises through fair trade and selected value chains,
- Programme DIASPORA 2 de l'AFD dont une composante vise à appuyer la faitière des incubateurs pour doter ses membres d'une stratégie diaspora. Le programme appuiera également des entrepreneurs de la diaspora en Europe et en Afrique mais principalement sur des activités amont, avec une forte concentration sur Bamako et sans outil financier encore connu

Maroc :

- *Maghreb Belgium Impulse (MBI)* - appui à la SNMRE (ENABEL) : mobilisation des MRE de Belgique pour l'investissement dans les régions du Maroc
- Déploiement des Politiques Migratoires au Niveau Régional mis en œuvre par Enabel et comprenant une composante portant sur la mobilisation des MRE pour contribuer au développement territorial des régions.
- Engager la diaspora résidente en Italie dans des initiatives qui visent au développement rural et à l'occupation des jeunes au Maroc et au Sénégal - DiaMaSe (FIDA-OXFAM).

Sénégal :

- Renforcer la compétitivité des entreprises sénégalaises pour créer des emplois et lutter contre la migration irrégulière,
- Collaboration avec le PAISD qui comporte une dimension appui à l'entrepreneuriat productif en partenariat avec l'ADEPME, agence de développement et d'encadrement des PME déjà impliquée dans MEETAfrica 1 et que la seconde édition pourra renforcer

- PLASEPRI /PASPED qui s'adresse à la diaspora sénégalaise en Italie et dont les outils d'accompagnement et de financement pourront servir la capitalisation
- Engager la diaspora résidente en Italie dans des initiatives qui visent au développement rural et à l'occupation des jeunes au Maroc et au Sénégal - DiaMaSe (FIDA-OXFAM).

Tunisie :

- Favoriser la mise en œuvre de la stratégie nationale migratoire de la Tunisie, Composante 2 portant sur la mobilisation de la diaspora et mise en œuvre par GIZ,
- Programme LEMMA mené par Expertise France dont le travail sur la mobilisation de la diaspora (recensement des bonnes pratiques, Lemma Invest, etc.) permettra à MEETAfrica 2 des prolongements très intéressants

L'action assurera également une coordination étroite avec les actions et organisations mondiales suivantes:

- La Direction des citoyens de l'Union africaine et de la diaspora (CIDO) est composée de deux divisions, dont la division de la diaspora. Il vise à faciliter la participation des peuples africains d'Afrique et du monde entier aux affaires de l'UA en servant de catalyseur pour la reconstruction de la famille mondiale africaine au service du programme de développement et d'intégration du continent.
- Alliance L'Alliance internationale pour l'engagement de la diaspora (IDEA) est un programme qui engage les communautés de la diaspora mondiale, le secteur privé, la société civile et les institutions publiques dans des efforts concertés en faveur du développement économique et social. IDEA a été géré via un partenariat public-privé entre le Département d'État des États-Unis et l'Agence américaine pour le développement international (USAID), mais semble ne plus être actif.
- Le Partenariat mondial sur le savoir sur la migration et le développement (KNOMAD) est dirigé par la Banque mondiale et a pour objectif de devenir un pôle mondial de connaissances et d'expertise sur les questions de migration et de développement. Il comprend deux groupes de travail susceptibles d'intéresser cette action: le groupe de travail sur la mobilisation des ressources de la diaspora en tant qu'agents du changement social et économique et le groupe de travail sur les envois de fonds, y compris l'accès au financement et aux marchés des capitaux.
- EU Global Diaspora Facility financé par DEVCO et à mettre en œuvre par ICMPD.

2.5. Coordination des bailleurs

Un comité de pilotage (COPIL) associant les deux bailleurs (UE et AFD) et les partenaires opérationnels (Expertise France et Campus France) ainsi qu'un représentant de chaque Organisme National Référent. Le BMZ, à travers le GIZ, pourrait siéger en tant qu'observateur. Le COPIL pourrait se réunir sous un format restreint si nécessaire et légitimé par les besoins du programme. Son rôle consisterait à donner les grandes orientations et à contrôler l'atteinte des résultats. En fonction des sujets à débattre les réunions sont ouvertes à la participation des institutions nationales et autres.

Au niveau opérationnel un comité de coordination, qui rassemblerait les opérateurs français (EF, CF) et des ORN si/quand nécessaire. Ce comité viserait à coordonner les activités quotidiennes, et assurer la bonne articulation avec les opérations complémentaires financées par l'Allemagne à celles prises en charge par la France et le FFU, en les alignant avec la stratégie générale. Ce comité sera aussi chargé de la coordination et complémentarité avec des autres actions portant sur la diaspora dans les pays ciblés, in primis BMZ/GIZ.

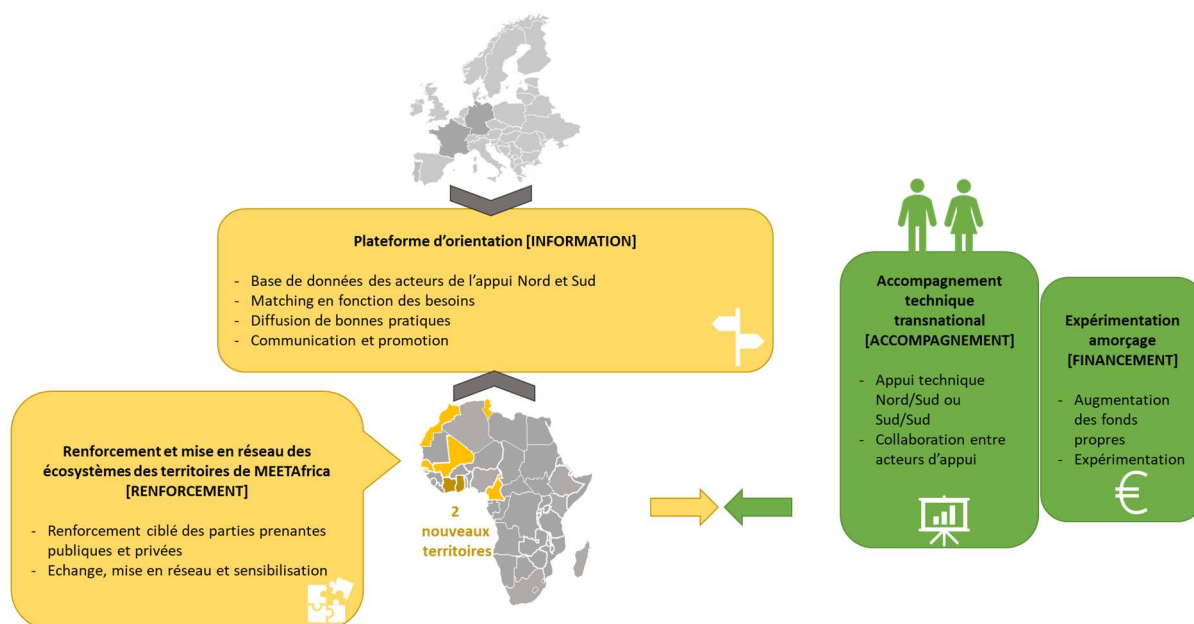
Dans chaque pays ciblé par MEETAfrica 2, la coordination à niveau opérationnel sera assurée dans le cadre de la coordination de toutes les agences de mise en œuvre de programmes migration légale et sera présidé par la Délégation de l'UE.

3. DESCRIPTION DETAILLEE

3.1. Objectifs et résultats attendus

L'objectif global de MEETAfrica 2 s'inscrit dans Objectif Stratégique 2 du FFU - fenêtre Afrique du Nord *Accroître la migration légale mutuellement bénéfique et la mobilité.*

Il vise à favoriser la création d'activités économiques et d'emplois en Afrique par le renforcement de la mobilisation des talents et des ressources financières de la diaspora africaine vivant en Europe et/ou nouvellement réinstallés en Afrique dans sa volonté entrepreneuriale



L'objectif spécifique de l'Action est de **renforcer la mobilisation des talents et des ressources financières de la diaspora** (Objectif Spécifique VI de l'Objectif Stratégique 2 du cadre de Suivi et Evaluation du FFU - Volet Afrique du Nord. Pour ce faire il poursuivra les résultats immédiats suivants:

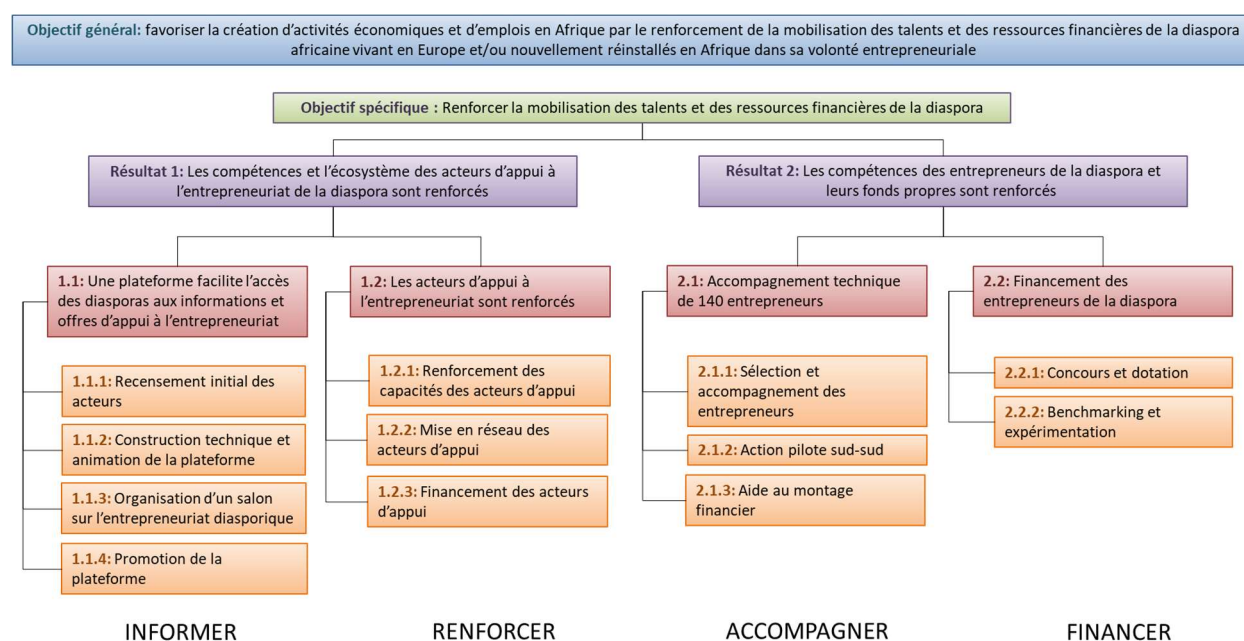
1. Les compétences et l'écosystème des acteurs d'appui à l'entrepreneuriat de la diaspora sont renforcés à travers :

1.1. La création d'une plateforme euro-africaine qui recense et classe l'offre de services accessibles aux diasporas

- 1.2. Le renforcement des acteurs de l'appui technique à l'entrepreneuriat par le renforcement de capacité, la mise en réseau et le financement
2. Les compétences des entrepreneurs de la diaspora et leurs fonds propres sont renforcés à travers :
- 2.1. L'accompagnement technique de 140 entrepreneurs pour la création ou le développement de leur entreprise, y compris sur une action pilote sud-sud
- 2.2. Le financement d'au maximum 175 projets portés par la diaspora¹⁹ et l'identification de dispositifs complémentaires possibles

En complément, un cadre logique indicatif reflétant les objectifs et les résultats est inclus dans l'Annexe de ce Document d'Action.

3.2. Principales activités



3.2.1. Activités liées à chaque résultat

Résultat 1.1 : Une plateforme facilite l'accès des diasporas aux informations et aux offres d'appui à l'entrepreneuriat

La plateforme euro-africaine d'information sera une réalisation phare du Résultat 1. Elle regroupera et diffusera les informations clés sur les acteurs et initiatives d'accompagnement du double espace Europe-Afrique et ayant une offre de service accessible pour les entrepreneurs de la diaspora. Ces informations seront qualifiées selon leurs forces et rendues accessibles pour toutes les parties prenantes.

Bénéficiaires : La diaspora africaine en Europe et en Afrique, désireuse de connaître les dispositifs existants pour se faire accompagner dans un projet entrepreneurial. Les acteurs de

¹⁹ Cette activité sera également ouverte aux entrepreneurs de MEETAfrica 1 et veillera à identifier, tester et capitaliser sur un ou plusieurs mécanismes d'amorçage financier facilitant l'effet levier auprès des institutions financières locales et pouvant être pérennisés.

l'appui à l'entrepreneuriat, afin d'identifier des offres complémentaires, des partenariats ou se positionner sur les niches non couvertes par le marché.

Activités :

- Activité 1.1.1: Recensement initial des acteurs

Basé sur les résultats de la phase 1 de MEETAfrica, mais également des projets de l'AFD, du BMZ, et de l'UE, le recensement initial permettra de capitaliser, compléter ou/et mettre à jour la base de données des acteurs et initiatives disposant d'une offre dédiée ou adaptée aux entrepreneurs de la diaspora. Il pourra s'agir d'associations professionnelles, d'organisations syndicales, de réseaux consulaires (chambres de commerce), d'incubateurs, de business angels, d'institutions financières, de fonds locaux ou encore de concours.

Chaque acteur sera caractérisé par une offre de service mais également par une personne de contact, afin de permettre aux entrepreneurs de s'adresser directement à un référent dans chaque structure. Ce travail s'appuiera et prolongera les données déjà recueillies par d'autres acteurs (Diafrikinvest et Coopération Sud-Sud dans le cas du Sénégal par exemple) qu'il cherchera à identifier au préalable en mobilisant tous ses partenaires.

- Activité 1.1.2: Construction technique et animation de la plateforme

La construction technique de la plateforme sera menée parallèlement au recensement initial. La plateforme sera une base de données interactive en ligne permettant le référencement et le matching (tri des offres les plus pertinentes en fonction de critères particuliers) de toutes les initiatives pertinentes, en Europe et en Afrique, qui œuvrent à l'accompagnement de l'entrepreneuriat transnational (technique et financier). Le cahier des charges technique de la plateforme pourra s'inspirer de sites de référence, comme le site tousnosprojets.fr de la BPI par exemple. Un système de mise à jour régulière sera prévu.

- Activité 1.1.3: Organisation d'un salon sur l'entrepreneuriat diasporique

Pour faire bénéficier les entrepreneurs d'un grand moment d'échanges, de réseautage et de rencontres un ambitieux salon sera organisé en France. L'événement pourra également servir de relai pour le lancement de la plateforme auprès des entrepreneurs et concourra à l'atteinte des objectifs des autres composantes. Il facilitera en effet la mise en réseau des acteurs d'appui, l'identification d'experts issus de la diaspora ou de réseaux d'anciens de la diaspora, la réflexion sur le financement innovant (ateliers, conférences, etc.) et la promotion du mécanisme d'accompagnement de MEETAfrica 2.

- Activité 1.1.4: Promotion de la plateforme

Cette activité rassemblera les actions de sensibilisation et de communication destinées au public cible dans sa définition la plus large (diaspora africaine en Europe et Afrique), afin de promouvoir l'utilisation de la plateforme sur tous les territoires couverts par le programme. Des synergies auront lieu pour que cette communication puisse générer des candidatures d'entrepreneurs pour la troisième composante (sélection et accompagnement d'entrepreneurs). Des synergies seront aussi créées avec des autres plateformes ou fora de discussion et échange, comme celle mise en place par la Global Diaspora Facility.

La gestion de cette plateforme s'appuiera sur :

- un règlement,
- l'animation du contenu et la présélection des nouveaux entrants dans le respect du règlement
- un organe de gouvernance indépendant qui entérinera les nouvelles entrées et fournira son expertise pour améliorer l'outil en continu

Le détail de ces outils et rôles sera établi en parallèle du développement technique de la plateforme

Résultat 1.2 : Les acteurs d'appui à l'entrepreneuriat sont renforcés

Objectif : MEETAfrica 2 vise l'émergence d'une offre dédiée aux entrepreneurs de la diaspora. Les acteurs d'appui seront renforcés pour fournir une offre d'accompagnement spécifique à la diaspora, et mettre en cohérence leur accompagnement de l'idée au financement de l'entreprise de l'Europe jusqu'au pays d'origine.

Bénéficiaires : Les acteurs de l'appui financier et non-financier à l'entrepreneuriat, publics et privés, du Nord et du Sud.

Activités :

- Activité 1.2.1: Renforcement des capacités des acteurs d'appui

Sur la base de la cartographie produite, l'Action renforcera les capacités des acteurs de l'appui financier et non-financier à l'entrepreneuriat à travers une palette d'activités (formations, ateliers collectifs, séminaire et visites d'échange et de capitalisation).

Cet accompagnement pourra être mené par des experts internationaux mais aussi des spécialistes et des chefs d'entreprise issus de la diaspora et étant passés par les étapes de la création d'entreprise selon une approche peer-to-peer.

Cette activité regroupe des besoins très spécifiques pour lesquels des appels à expertise seront utiles pour faciliter le retour d'expérience et l'échange de conseils aussi bien auprès des acteurs d'appui qu'auprès des futurs entrepreneurs.

Seront éligibles les acteurs d'appui intervenant aussi bien dans les phases d'accompagnement pré que post-crétion. Cette activité viendra compléter ou prolonger les actions d'autres programmes dans les territoires où des initiatives de renforcement comparables sont entreprises.

- Activité 1.2.2: Mise en réseau des acteurs d'appui

Des activités de réseautage permettront d'articuler au mieux l'accompagnement sur le double espace, pour discerner en fonction des acteurs les services pouvant être organisés dans les territoires d'accueil de ceux devant intervenir dans les territoires d'origine. Ces mises en relation devront également permettre :

- de mieux articuler les méthodes d'accompagnement pour une prise en charge plus fluide des entrepreneurs

- d’harmoniser les méthodes de suivi et de redevabilité (définition de l’entrepreneuriat féminin, segmentation des secteurs, etc.) pour une consolidation plus fiable des indicateurs de résultat.
- ✓ Activité 1.2.3: Financement des acteurs d’appui

Le premier niveau d’accompagnement des entrepreneurs (*l’orientation*) permet de valider l’idée de projet avant d’envisager sa mise en œuvre. Cette activité est destinée aux acteurs d’appui qui fournissent des services d’accueil et d’orientation permanents aux entrepreneurs de la diaspora afin de leur permettre de valider et d’affiner leur idée de projet. Le financement permettra aux acteurs d’appui de pouvoir répondre à un plus grand nombre de sollicitations de la part des entrepreneurs de la diaspora, dans le cadre de leurs activités régulières.

Cette étape de l’accompagnement est également celle qui permet aux entrepreneurs d’intégrer des dispositifs d’accompagnement techniques et financiers plus élaborés, comme celui proposé jusqu’alors par MEETAfrica.

6 à 8 acteurs d’appui, d’Europe ou/et d’Afrique, accueillant annuellement 50 à 60 entrepreneurs de la diaspora seront financés pour soutenir leurs services d’accueil et d’orientation à l’issue d’un appel à projet. Environ 1000 entrepreneurs accueillis et orientés.

L’orientation consiste dans l’offre de premières prestations de base à tous afin d’approfondir les idées entrepreneuriales, de présenter les différentes étapes de la création d’entreprise, d’aider à la rédaction du dossier de candidature, de former ou d’accompagner sur des sujets très spécifiques ou encore d’orienter vers les outils existants. Les entrepreneurs résidant encore en Europe pourront être originaires de tout Etat Membre mais pour des raisons de coordination et de logistiques les services seront dispensés à partir du dispositif sur le territoire français uniquement. Les entrepreneurs déjà réinstallés en Afrique pourront provenir de tout Etat Membre de l’UE.

Résultat 2.1 : Accompagnement technique et financier des entrepreneurs de la diaspora

Objectif : Cette composante a pour objectif de sélectionner et d’accompagner jusqu’à 140 entrepreneurs, y compris au sein des 1000 entrepreneurs accueillis lors de l’activité 1.2.3. Parmi ces 140, 75 seraient des nouveaux projets (création) et MEETAfrica les accompagnera de la phase de l’idée jusqu’à la constitution d’un plan d’affaires complet et solide, y compris le prototypage si applicable, prêt à être financé. 65 autres seraient réinstallés depuis moins de 3 ans, et pourraient avoir des entreprises déjà actives. Dans ce cas ils bénéficieraient d’un accompagnement au développement de leur activité.

Cette composante se base sur les enseignements du premier programme pour mieux s’adapter aux besoins des cibles, et proposer un appui financier, indispensable et complémentaire pour un amorçage complet. Les meilleurs projets seront récompensés financièrement dans le cadre du résultat 2.2.

Il est à noter que les entrepreneurs non sélectionnés pour cet accompagnement technique pourront tout de même poursuivre leur parcours de création en contactant via la plateforme euro-africaine les acteurs d’appui dans leur pays de réinstallation.

Accompagnement technique : il sera proposé aux entrepreneurs des prestations de service individualisées (formation, coaching, conseils, etc.) et la possibilité de participer à des événements ouverts à tous les lauréats (networking, ateliers, etc.) qui pourront avoir lieu à la fois dans le pays de résidence et dans le pays d'installation. Une seconde partie de l'accompagnement visera à préparer les entrepreneurs à rencontrer des financeurs et à adapter leur plan de financement aux réalités du terrain, tant en termes de format pour répondre aux attentes des financeurs, qu'en termes de combinaison des offres (blending : associer différents outils financiers disponibles localement : garantie, micro-crédit, fonds propres, dettes, etc. pour accroître les chances d'amorçage et faire coïncider à des besoins spécifiques (BFR, investissement, etc.) l'offre la plus adaptée.

Bénéficiaires :

- Environ 140 entrepreneurs de la diaspora basés en Europe ou en Afrique et souhaitant entreprendre au sein des pays couverts par MEETAfrica, y compris les entrepreneurs de la diaspora ayant déjà créé leur entreprise mais depuis moins de 3 ans.
- Une dizaine d'entrepreneurs de la diaspora africaine en Afrique (par exemple un entrepreneur originaire du Sénégal mais installé au Maroc) dans le cadre d'une activité pilote.

Activités :

- Activité 2.1.1: Sélection et accompagnement des entrepreneurs

Il s'agira ici de sélectionner jusqu'à 140 entrepreneurs de la diaspora, en Europe et en Afrique afin qu'ils intègrent le dispositif d'accompagnement technique.

La sélection de ces entrepreneurs aura lieu par appels à projets promus à travers une campagne de communication dédiée mais aussi relayés dans chacun des événements de communication de chacune des composantes ou auprès des 1000 entrepreneurs pré-accompagnés (activité 1.2.3). Ils seront soumis à un processus de sélection liant soutenabilité et faisabilité du projet et impacts économiques, sociaux et environnementaux.

Leur accompagnement technique sera organisé à travers un programme individualisé, dont ils pourront reprioriser les actions en fonction de leur évolution personnelle et dans la limite d'une enveloppe modulée en fonction de l'état d'avancement de chaque projet. Les particularités de l'entrepreneuriat féminin seront intégrées par tous les organismes sélectionnés. Cette approche est légitimée par les retours des lauréats MEETAfrica 1 qui ont apprécié l'accompagnement modulable en fonction de leurs besoins plutôt qu'un itinéraire d'accompagnement préconstruit et uniformisé.

Un suivi des entrepreneurs accompagnés permettra de mesurer l'impact de MEETAfrica 1 et 2 et de recueillir les suggestions des entrepreneurs pour améliorer le dispositif.

- Activité 2.1.2: Action pilote sud-sud

Sur la base d'objectifs similaires à l'activité 2.1.1 mais avec des partenaires et des méthodes réadaptées au contexte, une action pilote test sera initiée auprès d'une dizaine d'entrepreneurs de la diaspora africaine en Afrique. Pour faciliter les actions de communication,

d'identification et d'accompagnement, les candidatures d'entrepreneurs issus et résidant dans des pays couverts par le programme seront privilégiées.

- Activité 2.1.3: Aide au montage financier

Afin de répondre à la problématique du financement, citée par de nombreux lauréats, le programme visera à établir des partenariats stratégiques avec les institutions de financement. Ces dernières seront ainsi invitées à partager leurs attentes, critères d'octroi et canevas de données à produire. L'accompagnement de MEETAfrica 2 permettra ainsi :

- D'aboutir à des Business Plan rédigés dans le format attendu par les financeurs, demandant un temps d'instruction minimal afin de leur faciliter la prise de décision ;
- Le montage d'un plan de financement adapté aux acteurs en présence et permettant de conjuguer les produits financiers disponibles (garantie, fonds propres, dette, etc.) et la capacité en terme de fonds propre et de garantie des entrepreneurs;
- Le renforcement des capacités en gestion financière.

Résultat 2.2 : Financement des entrepreneurs de la diaspora

Objectif : L'appui technique, bien que nécessaire, est insuffisant pour un véritable amorçage des projets, cette composante vient compléter le dispositif à travers l'étude puis l'expérimentation d'un outil d'amorçage financier innovant. Ce dernier devra renforcer la crédibilité et les garanties des entrepreneurs auprès du système financier traditionnel. Selon les pistes les plus prometteuses et les cahiers des charges des bailleurs, il pourra associer la récompense d'un concours à un système d'avances remboursables ou de garantie pour augmenter les fonds propres des entrepreneurs dans leur plan de financement.

Financement. Les fonds propres des meilleurs projets seront renforcés par une dotation de 15 000€ en moyenne, permettant de renforcer la crédibilité de leur plan d'affaires auprès des institutions financières locales. Des dispositifs financiers supplémentaires seront identifiés à travers un exercice de benchmarking. Ils pourront être soutenus afin d'expérimenter une méthode de financement complémentaire au profit des lauréats de MEETAfrica 1 et 2.

Bénéficiaires : Ce mécanisme sera ouvert aux entrepreneurs (nouveaux et anciens), soit un maximum de 170 projets potentiels.

Activités :

- Activité 2.2.2: Concours et dotation

Cette activité vise ainsi à récompenser les projets les plus matures à travers un concours. Les meilleurs projets seront récompensés par une subvention, d'environ 15 000€ par entrepreneur. Seront éligibles les entrepreneurs ayant suivi un des programmes d'accompagnement MEETAfrica (1 ou 2) afin que la dotation soit corrélée à un appui technique, pour assurer la bonne utilisation des fonds. Ces fonds viendront augmenter les fonds propres des entreprises pour faciliter la mobilisation de financement bancaire ou d'equity.

- Activité 2.2.1: Benchmarking sur les dispositifs de financement innovant et expérimentation

Cette activité vise à identifier et capitaliser les expériences passées et exemples de réussite, transnationaux ou locaux, en matière de financement de la création d'entreprise. Y seront étudiées la compatibilité avec les spécificités liées aux dynamiques migratoires et à l'entrepreneuriat féminin. L'activité prendra en compte les résultats de benchmarking conduit dans le cadre du programme Coopération Sud-Sud et d'autres études produits par AFD.

Les dispositifs de financement les plus pertinents pourront être soutenus afin qu'ils bénéficient aux lauréats du concours.

3.3. Risques et hypothèses

Risques	Risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation prévues
Les politiques favorables à l'entrepreneuriat des diasporas ne sont pas maintenues à un niveau équivalent dans tous les pays	M	La réalisation de l'action est maintenue mais ajustée opérationnellement pour prendre en compte le nouveau contexte
Situation sécuritaire dans la région	M	La situation sécuritaire peut affecter les zones d'intervention du projet ou détériorer les relations entre deux pays partenaires. Plusieurs corridors sont envisagés et l'action peut se reporter sur l'un d'eux en cas de situation extrême. Sinon la réalisation de l'action est maintenue dans la mesure du possible mais ajustée opérationnellement
Les entreprises / lauréats de MEETAfrica 1 refusent de répondre aux collectes de données et les données collectées sont donc limitées aux seuls lauréats récents.	F	Les entreprises MEETAfrica 1 sont sensibilisées dès le début du projet par les membres du consortium sur la nécessité de fournir des données de moyen terme aux partenaires de MEETAfrica et son bailleur. Elles sont intéressées par la possibilité de bénéficier au financement innovant de MEETAfrica 2.
Les candidatures présentées sont majoritairement faibles / à potentiel de développement limité	M	La sensibilisation avant l'appel à projet est suffisamment large, ciblée et étendue dans le temps, pour garantir une mobilisation de projets à fort potentiel. Elle inclut une communication sur l'outil de financement qui renforce l'attractivité du dispositif. Une réflexion sera initiée sur la manière d'accélérer la remise des candidatures pour connaître rapidement le niveau de qualité des dossiers. Cela pourra prendre la forme d'une communication sur un nombre de places à pourvoir en plus de la deadline par exemple.
Les candidatures féminines restent en dessous du seuil de représentativité des femmes au sein des diasporas	M	Les résultats de l'étude genre de MEETAfrica 1 sont mis en œuvre. Le budget communication s'adapte pour cibler toujours plus de réseaux féminins. Ceux-ci font l'objet d'une attention particulière dans le recensement, en utilisant les canaux spécifiques à ces cercles.
Les plans de financement présentés durant l'appel sont de qualité moyenne / mauvaise	M	L'accompagnement étant modulable, les efforts peuvent se concentrer sur le renforcement de l'ingénierie financière des BP.
Les entreprises sont réticentes à répondre aux campagnes de collecte des données et à fournir	F	Les entreprises sont sensibilisées en amont et signent un contrat d'engagement qui fait état de cette obligation.

des données fiables		Les indicateurs sont également choisis en évitant les données trop sensibles. Des clauses de confidentialité sécurisent les entrepreneurs.
Les processus internes, notamment administratifs sur les volets de conventionnement, des opérateurs sélectionnés pour l'expérience pilote sud-sud ralentissent la mise en œuvre de l'expérimentation	M	Le calendrier est suffisamment large pour absorber les retards non anticipés.
L'étude ne permet pas d'identifier un mécanisme de financement adapté	M	Une enveloppe de subvention est déjà mobilisée. Des appuis techniques complémentaires sur la recherche de financement peuvent être financés si le budget n'est pas utilisé.

3.4. Questions Transversales

Développement durable : les projets soutenus devront être viables sur le plan environnemental, social et économique ; le Comité de sélection ainsi que les structures d'accompagnement intervenant sur le volet technique seront particulièrement attentifs à ces sujets. L'adoption de grilles d'évaluation intégrant ces volets sera fortement encouragée chez les partenaires au-delà de l'intervention de MEETAfrica 2.

Approche fondée sur les droits : Le projet sera mis en œuvre selon une approche fondée sur les droits des bénéficiaires. Dans le cadre de la contractualisation, les entrepreneurs sélectionnés s'engagent pour le respect des droits sociaux dans leur entreprise (normes fondamentales en matière de travail, y compris en ce qui concerne le travail des enfants, les travaux forcés, le trafic des êtres humains, la non-discrimination.)

La plateforme MEETAfrica soutient l'accès de tout membre de la diaspora à une information partagée sur les acteurs d'appui.

Egalité hommes-femmes : La stratégie genre, établie au travers de la mobilisation d'une expertise sur le genre dans MEETAfrica 1, sera mise en place dans MEETAfrica 2. Les dispositifs dédiés sont identifiés dans la plateforme d'information ; une modalité d'accompagnement spécifique pourrait être proposée ; des formations pour les acteurs d'appui seront réalisées et un système de suivi spécifique sera mis en place par le projet afin d'identifier les indicateurs qui permettraient d'impacter positivement sur les réelles possibilités pour les femmes de la diaspora d'entreprendre en augmentant leur représentativité parmi les entrepreneurs retenus.

Durabilité : La pérennité du dispositif est essentielle; le dispositif renforce les écosystèmes afin qu'ils disposent d'une offre spécifique à la diaspora au-delà de la vie du projet.

MEETAfrica intervient également en impliquant volontairement des institutions de référence en Europe et en Afrique, dans les pays, plutôt que de substituer à elles.

Le mécanisme de financement a vocation à tester un modèle répliquable et durable, des scénarii de pérennisation seront constitués si les résultats sont positifs.

3.5. Analyse des parties prenantes

Les partenaires de MEETAfrica

- Les bailleurs : le FFU – volet Afrique du Nord et l’Agence Française de Développement.
- Les partenaires membres de MEETAfrica côté français : Expertise France et Campus France qui se répartiront la responsabilité de chaque composante sous la coordination générale d’Expertise France.
- BMZ/ GIZ qui seront chargée de mettre en œuvre des activités à soutien de la diaspora dans le pays ciblés.

Les parties prenantes qui suivent seront retenues sur la base de leurs résultats si elles ont participé à MEETAfrica 1 ou de leur intérêt et capacités. Des procédures de sélection compétitives pourront également être lancées.

- Les institutions en charge de la mobilisation de la diaspora (Ministères, agences publiques ou parapubliques, de niveau national ou déconcentrées, ou décentralisées au niveau local) : ils portent les stratégies de mobilisation de la diaspora des pays, parfois des programmes liés à leur investissement productif.
- Les Organismes Référents Nationaux, (ORN) agences publiques ou parapubliques d’innovation ou de l’entrepreneuriat dans le pays d’implantation de MEETAfrica qui sont mobilisés autour des lauréats dans le cadre de leur mandat de soutien à l’entrepreneuriat ou à l’innovation, et qui facilitent l’accès des lauréats aux dispositifs publics d’appui
- Les autres acteurs de l’innovation et de l’entrepreneuriat : agences / acteurs Sud, publiques ou privées d’innovation, de recherche, des PME, Ministères de tutelle, incubateurs, accélérateurs, espaces de co-working, pépinières, etc. : ils constituent l’écosystème des startups, dans lequel les entrepreneurs vont évoluer.
- Les prestataires techniques, en Europe et surtout en Afrique, qui assurent les missions d’expertise / les prestations identifiées par chaque lauréat. Il peut s’agir d’experts, de structures de coaching, d’incubateurs, de laboratoires, d’experts juridiques, comptables, en communication, etc.
- Les acteurs de l’appui financiers et non-financiers à l’entrepreneuriat Il s’agit ici de l’ensemble des parties prenantes de l’écosystème entrepreneurial en mesure d’apporter un appui spécifique aux entrepreneurs de la diaspora (guichets uniques, institutions financières, incubateurs, organisations professionnelles, etc.). Ils ont vocation à être recensés dans la plateforme d’information et en particulier pour les financeurs à être associés à la conception de la méthodologie d’accompagnement pour faciliter d’éventuels financements ultérieurs.
- Les réseaux existants dans les pays d’origine qui seront mobilisés autour des entrepreneurs (associations d’entrepreneurs, de mentorat, etc.) ou des acteurs de l’appui à l’entrepreneuriat.

- Les universités et grandes écoles européennes, en particulier dans les pays européens cible qui accueillent les étudiants africains
- Les associations de diaspora et réseaux en Europe
- La diaspora africaine en Europe : selon la définition de la Commission de l'Union africaine, la diaspora africaine est constituée des « personnes d'origine africaine vivant hors du continent africain, qui sont désireuses de contribuer à son développement et à la construction de l'Union africaine, quelles que soient leur citoyenneté et leur nationalité ».

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, si pertinent

Non applicable

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La durée estimée de l'ensemble de la mise en œuvre du projet est de 36 mois.

4.3. Modalité(s) et composantes de mise en œuvre

Gestion indirecte à travers la signature d'une convention de contribution avec Expertise France (EF).

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets destinés à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et aux priorités de l'action extérieure de la France.

Le choix d'Expertise France pour la mise en œuvre du programme MEETAfrica est justifié par l'expérience que l'Agence a gagnée dans la mise en œuvre du programme MEETAfrica et qui a donné des résultats satisfaisants.

4.4. Budget indicatif (en cours de discussions)

	Montant EUR (FFU)	Montant EUR (AFD)
Total de l'action	5 000 000	3 500 000

4.5. Suivi et rapport

Les partenaires de mise en œuvre de cette action se conformeront aux critères de suivi et d'évaluation du Cadre développé pour la fenêtre Nord de l'Afrique du Fonds fiduciaire (MENOA). Le cadre logique annexé au contrat incorporera les indicateurs formulés dans le présent rapport de suivi ad hoc et cadre d'évaluation. Sur la même note, les partenaires de mise en œuvre se conformeront aux exigences en matière de rapports et les outils mis au point par le fonds fiduciaire de l'UE, ainsi que mettre en place un système de suivi interne,

technique et financier permanent pour l'action et élaborer des rapports d'avancement synthétiques trimestriels et des rapports techniques et financiers annuels et finaux.

Le cadre logique indicatif convenu dans le contrat et / ou dans l'accord signé avec le partenaire d'exécution doit être complété par des bases de référence et des objectifs pour chaque indicateur lors de la phase de lancement de l'Action.

Les rapports d'avancement soumis par les partenaires de mise en œuvre devraient fournir les informations les plus récentes sur la base du cadre logique mutuellement convenu par les parties avec les valeurs actuelles de chaque indicateur. Cela permettra un système de reporting et de suivi cohérent et consolidé dans le cadre du fonds fiduciaire de l'UE.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire à la fois de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

4.6. Évaluation et audit

Si nécessaire, des audits ad hoc ou des missions de vérification des dépenses peuvent être demandés par la Commission européenne pour un ou plusieurs contrats ou accords.

Les audits et les missions de vérification des dépenses sont effectués en conformité avec l'analyse des risques dans le cadre de l'exercice du plan d'audit annuel réalisé par la Commission européenne. Le montant consacré dans le budget à l'évaluation et à l'audit externes est libellé en EUR. Les missions d'évaluation et d'audit sont mises en œuvre au moyen de marchés de services, faisant usage de l'un des contrats-cadres spécifiques de la Commission ou au moyen de la procédure concurrentielle avec négociation ou de la procédure d'appel d'offres unique.

L'activité de monitoring et d'évaluation de MEETAfrica sera essentielle : pour être efficace, le programme doit évaluer l'évolution des entreprises accompagnées, leur impact économique et social ; et enrichir ses pratiques régulièrement à partir de du monitoring de son programme d'accompagnement et de financement. Un système de monitoring sera mis en place, ainsi qu'une évaluation globale du programme. Un indicateur clé, le taux de survie à 3 ans des entreprises, ne pourra être intégré dans ce budget, mais il sera utile de pouvoir le connaître si une capitalisation transversale a lieu ultérieurement par exemple.

Audits financiers : audits financiers annuels à partir de l'année 2 à produire avec le rapport financiers et éligibles sur le budget du projet, s'assurant de l'éligibilité de l'utilisation des fonds.

4.7. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent une obligation légale pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Cette action comportera des mesures de communication et de visibilité qui seront fondées sur un plan d'action spécifique en matière de communication et de visibilité, qui sera élaboré dès le début de la mise en œuvre.

Les mesures sont mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires et / ou les entités chargées en termes d'obligations légales en matière de communication et de visibilité. Des obligations contractuelles appropriées seront incluses dans la convention de financement, les contrats d'achat et de subvention et les conventions de délégation.

Les obligations de communication et de visibilité pour l'Union européenne sont utilisées pour établir le plan de communication et de visibilité de l'action et les obligations contractuelles pertinentes.

Liste d'acronymes

AFD : Agence Française de Développement

BMZ: Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung

CF : Campus France

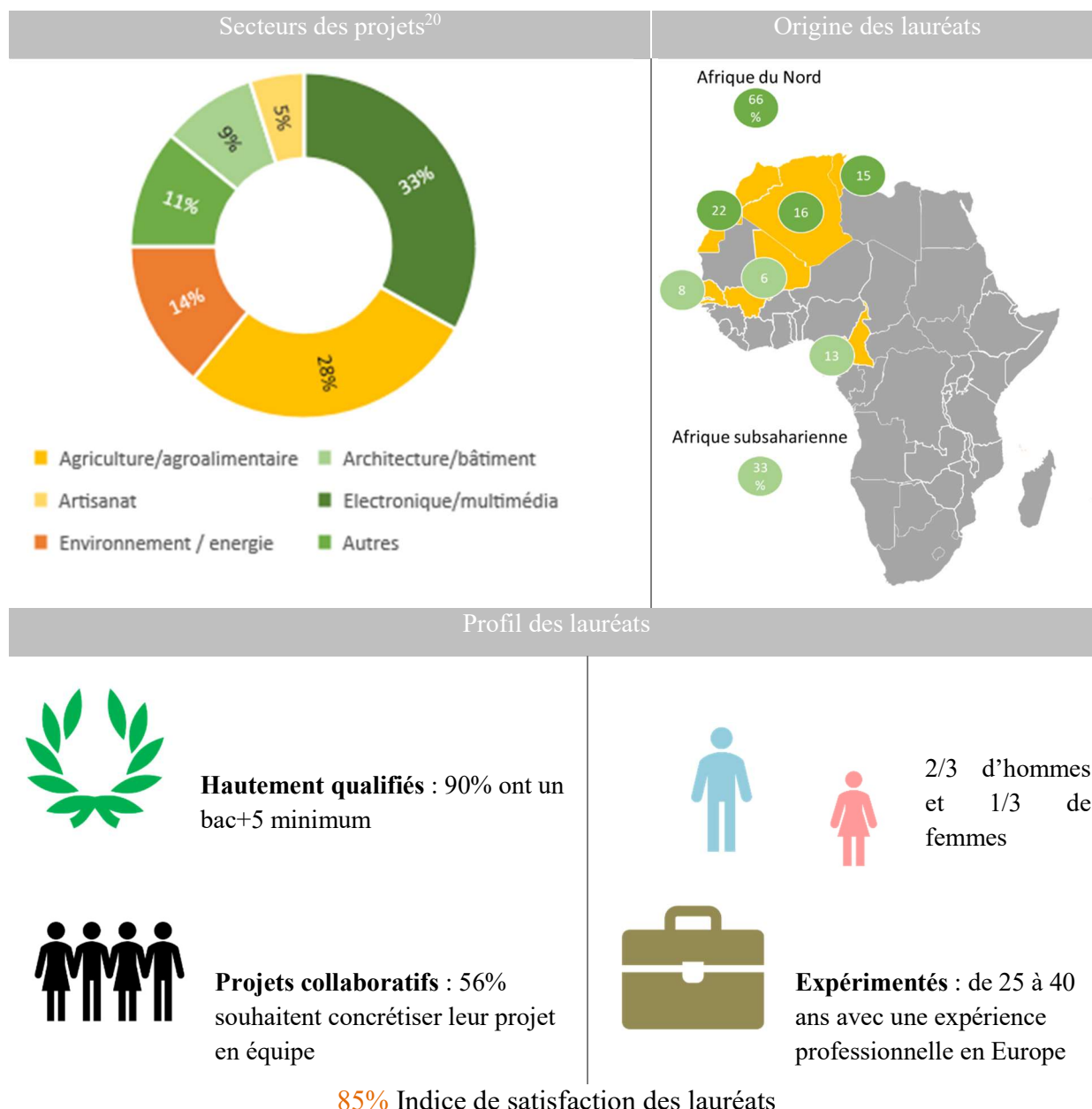
EF : Expertise France

FFU : Fonds Fiduciaire d'Urgence

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

ORN : Organisme Référent National

1. Données sur les promoteurs et les projets



2. Données sur l'impact des projets

A la fin du projet en octobre 2018, sur les 80 candidats accompagnés au global, 26 entreprises ont déjà été créées, 10 autres le seront encore d'ici la fin de l'année portant à 45% le taux de création d'entreprise des lauréats MEETAfrica (et 67% en ne considérant que les entreprises validant leur idée de projet). Une moyenne d'environ 10 emplois par projet a été recensée sur la première partie de la promotion.

²⁰ Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux utilisés par les évaluateurs car nous avons pris ici une définition plus restrictive des projets TIC (projets développant un produit TIC)

Figure 1 – Impact du programme (fonds ICMPD et MEAE)

Nombre de lauréats sélectionnés	80	
Nombre d'abandons	13	<i>16% des lauréats ont renoncé à leur projet</i>
Nombre d'entreprises formelles créées à date	26	<i>33% des lauréats ont créé leur entreprise au T3 2018</i>
Nombre d'entreprises créant des emplois	21	<i>80% des entreprises créées génèrent des emplois</i>
Nombre d'emplois créés	272	<i>Une entreprise MEETAfrica crée en moyenne 10,4 emplois à son démarrage</i>
- Dont emplois temporaires ²¹ créés	242	<i>- Parmi ces 10,4 emplois, 9,2 sont saisonniers</i>
- Dont emplois pérennes créés	30	<i>- Parmi ces 10,4 emplois, 1 est pérenne</i>
Normes d'entreprises formelles en passe d'être créées (dans les 4 mois)	10	<i>12.5% des lauréats vont créer leur entreprise d'ici la fin de l'année 2018</i>
Projection d'entreprises créées à fin 2018	36	<i>45% des promoteurs auront créé leur entreprise à fin 2018</i>

Source : Expertise France par remontées des opérateurs

En phase de lancement, une entreprise génère sans surprise surtout de l'auto-emploi (1 salarié) et repose sur une base importante d'employés saisonniers. L'impact d'un programme d'accompagnement pré-amorçage ne se calcule cependant pas durant la première année d'activité des entreprises. Le taux de survie à 3 ans sera un indicateur précieux de la qualité de l'accompagnement offert, et le nombre d'emplois formels et saisonniers créés à ce moment-là permettra de mieux juger l'apport concret des entrepreneurs de la diaspora pour le pays d'accueil.

Reste que ces résultats surpassent les objectifs initiaux (35 créations d'entreprise fixées, et peu d'attentes précises en termes d'emplois). La poursuite des échanges avec les lauréats pourrait également mettre en avant des impacts plus subjectifs mais déjà entraperçus par les évaluateurs : rapprochement entre les nouvelles générations d'expatriés et les institutions de leur pays, meilleures capacités des structures publiques d'appui à accompagner ce segment d'entrepreneurs, etc.

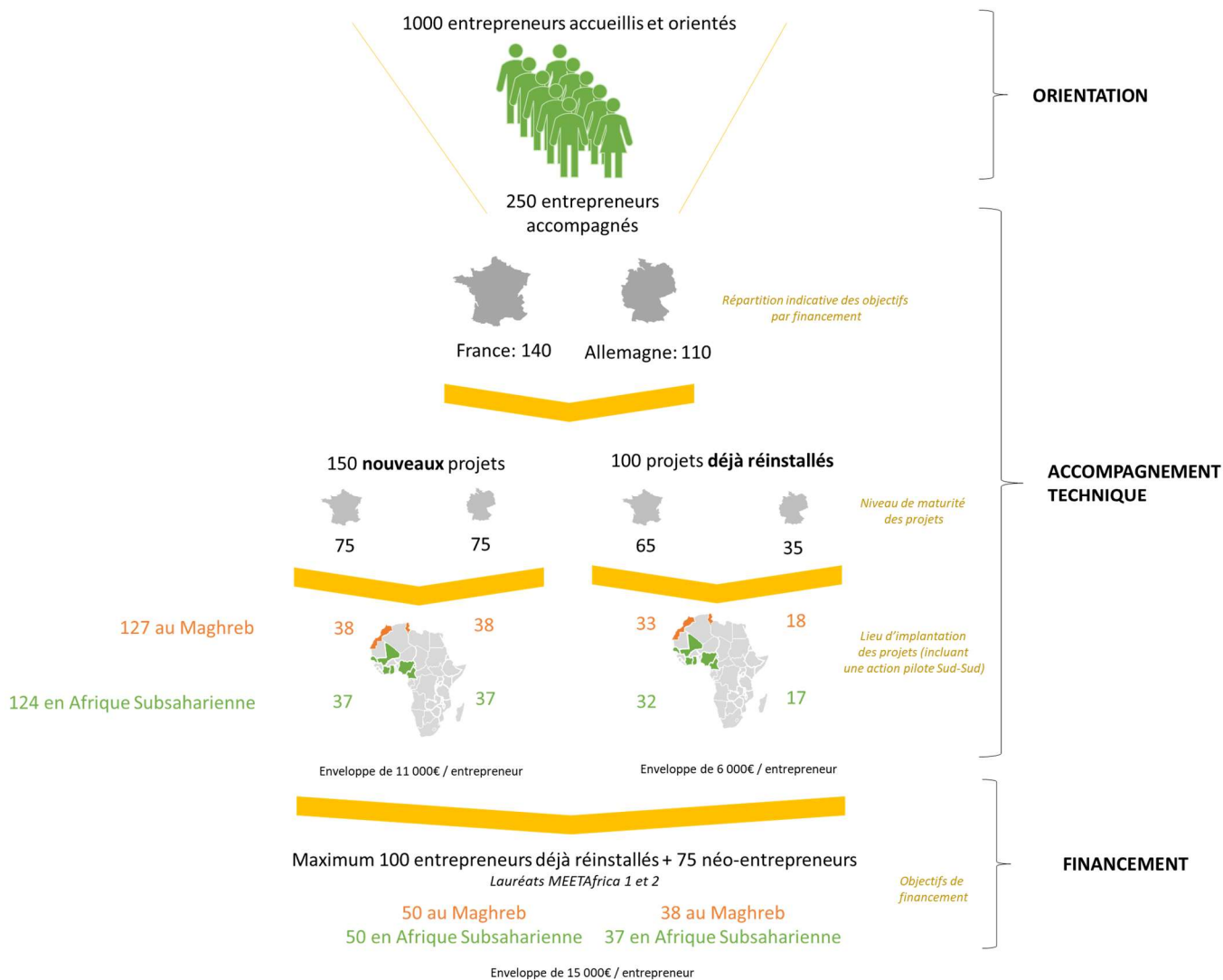
Depuis l'enquête, certains lauréats continuent de se distinguer qualitativement et quantitativement : MedTrucks a été cité dans les 30 entrepreneurs du Forbes Afrique et Fico Cake a lancé en septembre 2018 une campagne de recrutement pour étoffer son pôle commercial, autant de signaux positifs pour espérer voir l'impact socio-économique des lauréats prendre de l'ampleur.

²¹ Dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne, les populations peuvent être réticentes à signer un contrat de travail, ce qui augmente la part des emplois renseignés comme saisonniers

Du point de vue des entrepreneurs, la méthodologie d'appui comprend 3 étapes :

1. **Orientation** : l'accompagnement débute par l'accueil et l'orientation d'environ 1000 entrepreneurs de la diaspora. Les projets entrepreneuriaux ont des niveaux de maturité différents et un temps de maturation pouvant varier de quelques mois à plusieurs années. Il s'agira d'offrir de premières prestations de base à tous afin d'approfondir les idées entrepreneuriales, de présenter les différentes étapes de la création d'entreprise, d'aider à la rédaction du dossier de candidature ou encore d'orienter vers les outils existants dans les premiers pas de la réflexion. Les entrepreneurs résidant en Europe pourront être originaires de tout Etat Membre mais pour des raisons de coordination et de logistiques les services seront dispensés à partir du dispositif sur le territoire français uniquement.
2. **Accompagnement technique** : la sélection des entrepreneurs accompagnés vise à repérer parmi les 1000 entrepreneurs 140 pouvant passer à l'action sur les temps du programme et disposant d'une idée viable et vectrice d'emplois. Elle sera également ouverte aux chefs d'entreprise déjà actifs depuis moins de 3 ans s'ils se sont déjà réinstallés dans leur pays d'origine. Des comités de sélection associant des professionnels complémentaires seront chargés de l'évaluation et de l'audition des candidats. Sur préconisation du comité de sélection et d'entretiens approfondis, il sera proposé aux entrepreneurs des prestations de services individualisées (formation, coaching, conseils, etc.) et la possibilité de participer à des événements ouverts à tous les lauréats (networking, ateliers, etc.) qui pourront avoir lieu à la fois dans le pays de résidence et dans le pays d'installation. Un accompagnement spécifique sur le renforcement des capacités en gestion et planification financière sera également proposé. Il vise à préparer les entrepreneurs à rencontrer des financeurs et à adapter leur plan de financement aux réalités du terrain, tant en termes de format pour répondre aux attentes des financeurs, qu'en termes de combinaison des offres (blending : associer différents outils financiers disponibles localement : garantie, micro-crédit, fonds propres, dettes, etc. pour accroître les chances d'amorçage et faire coïncider à des besoins spécifiques (BFR, investissement, etc.) l'offre la plus adaptée). Les entrepreneurs, une fois prêts, bénéficieront d'un accès privilégié au réseau de partenaires financiers de MEETAfrica 2.
3. **Financement** : Les fonds propres des meilleurs projets seront renforcés par une dotation de 15 000€ en moyenne, permettant de renforcer la crédibilité de leur plan d'affaires auprès des institutions financières locales. Des dispositifs financiers supplémentaires seront identifiés à travers un exercice de benchmarking. Ils pourront être soutenus afin d'expérimenter une méthode de financement complémentaire au profit des lauréats de MEETAfrica 1 et 2.

Annexe 3 – Objectifs cumulés et indicatifs MEETAfrica 2 FFU et AFD, y compris les entrepreneurs prévus d’être accompagnés à travers un financement complémentaire prévu par le BMZ.



Annexe. Matrice indicative du cadre logique

	Chaine de résultats* (maximum 10 au total)	Indicateurs (au moins un indicateur par résultat attendu)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact (incidence à long terme)	Accroître la migration légale mutuellement bénéfique et la mobilité	Proportion d'experts percevant une augmentation de la migration légale mutuellement bénéfique et de la mobilité Opérationnalisation en fonction du MED-HIMS light MQ 2 (sect 3, 4, 5), 3 (sect 3, 4) et 4 (sect 2) Revenu mensuel disponible moyen des ménages des groupes cibles comparé à celui des résidents nationaux Nombre de migrants de retour titulaires d'un diplôme universitaire, notamment dans les secteurs de l'ingénierie, des soins de santé ou de l'éducation (par niveau du diplôme), ou établis avec succès en tant qu'indépendant/ entrepreneur Envois de fonds entrants en pourcentage du PIB et en US\$	Collecte à charge de l'UE via aide extérieure	Stabilité politique des pays d'intervention
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	Objectif spécifique (correspondant au objectif spécifique 2.6 du cadre de suivi et évaluation du FFU – Volet Afrique du nord): Renforcer la mobilisation de la diaspora et des ressources financières des réseaux de la diaspora	Stratégie nationale <ul style="list-style-type: none"> • Projet de stratégie accepté/adopté • MON et processus de suivi de l'utilisation de la stratégie mis en place • MON intégré à l'unité administrative concernée • Ligne budgétaire dédiée créée Membres des diasporas mobilisés Envois de fonds entrants dans le pays	Collecte à charge de l'UE via aide extérieure	Dynamiques économiques et administratives favorables à la création d'entreprise
Résultats immédiats	<u>1. Les compétences et l'écosystème des acteurs d'appui à l'entrepreneuriat de la diaspora sont renforcés</u>	% des effectifs formés démontrant une connaissance et une confiance accrues dans les compétences requises % des utilisateurs de la plateforme qui évaluent les services de la plateforme pertinents ou très pertinents % des participants aux activités en réseau des acteurs d'appui confirment d'avoir une capacité accrue à articuler les méthodes d'accompagnement % d'accroissement du nombre d'entrepreneurs de la diaspora assistés par les acteurs d'appui	Pre-post test Données analytiques de la plateforme (sur une échelle prédéfinie) Survey Système de suivi interne	
	<u>2. Les compétences des entrepreneurs de la diaspora et leurs fonds propres sont renforcés</u>			

<p style="text-align: center;">Autres résultats : Extrants directs</p>	<p>Résultat 1.1: Une plateforme facilite l'accès des diasporas aux offres d'appui à l'entrepreneuriat</p> <p>Résultat 1.2: Les acteurs d'appui à l'entrepreneuriat sont renforcés</p> <p>Résultat 2.1: Accompagnement technique de 140 entrepreneurs</p> <p>Résultat 2.2: Expérimentation de mécanismes de financement d'amorçage innovant</p>	<p><i>Nombre d'organismes référencés sur la plateforme</i> <i>Nombre d'actions de communication et de personnes touchées</i> <i>Nombre d'actions de renforcement des capacités (dont sud/sud)</i> <i>Nombre d'événements organisés/nombre et type de participants à ces événements</i></p> <p><i>Nombre de services d'accompagnement réalisés</i> <i>Nombre de projets financés</i> <i>Nombre d'emplois créés (dont féminins, formels, saisonniers et par année d'activité) – bien que cela ne soit pas représentatif si constaté uniquement sur la durée du programme et disponible en fin de projet</i> <i>Nombre d'entreprises accompagnées</i> <i>Nombre d'entreprises créées</i> <i>CA généré - idem</i> <i>Nombre de financements obtenus</i> <i>Résultats du dispositif de financement innovant</i></p>	<p>Données de Suivi/Évaluation de MEETAfrica 2</p> <p>Données nationales similaires pour comparaison</p> <p>Plan d'action des ORN ou autres structures de l'écosystème</p>	<p>Adhésion des parties prenantes (organismes locaux et entrepreneurs)</p>
--	--	--	--	--